

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



États-Unis : les Parts de captures

Afrique du Sud : la Politique des pêches artisanales

L'Assemblée générale du WFFP

Royaume-Uni : écolabels et produits de la mer durables

Costa Rica : aires marines protégées

Chili : les droits de pêche autochtones



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



RAMYA RAJAGOPALAN/ICSF

SAMUDRA

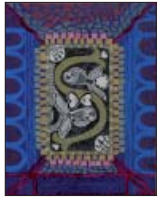
REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 59 | JUILLET 2011

J F HELLIO ET N VAN INGEN

PREMIÈRE DE COUVERTURE



"Jodi"

Mélange sur papier
de Asma Menon,

asmamenon.artist@gmail.com
www.asmmamenon.in

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Mise à l'eau d'une barque de pêche, Chili

Photo : ICSF



ÉTATS-UNIS

Colère et anxiété 4

L'échec des parts
de captures et des quotas

RUSSIE

Moi et mes Amis du saumon 9

Pour que survive le
savoir traditionnel autochtone

CARAÏBES

Tisser des partenariats 13

Le CNFO essaie d'améliorer
la vie des communautés

AFRIQUE DU SUD

Des mesures de façade 17

Un avant-projet éloigné des
réalités de terrain

JAPON

Calamités successives 23

Le tsunami, les tremblements de terre
et la suite ont ravagé les pêcheries

COMPTE-RENDU

Fiers d'être pêcheurs..... 25

La 5ème Assemblée générale
du WFFP à Karachi, Pakistan

EUROPE

L'esbroufe des Catch Shares 29

Elles n'écartent pas les dangers d'une
privatisation des ressources marines

ANNONCE

Dormir d'un œil..... 34

Souvenirs d'un
patron-pêcheur basque

ANALYSE

Un peu trop chatoyant ! 38

Les chats à la rescousse pour qu'on
nous trouve des produits de la mer durables

COSTA RICA

On reçoit tout de la mer 41

Pêcheurs artisans et
aires marines protégées

CHILI

Défendre la mer..... 46

Les autochtones de Mehuin luttent
contre la corruption et les grosses entreprises

ÉDITORIAL 3

BRÈVES..... 50



OLIVIER BARBAROUX

La récolte des algues, île de Wando,
Corée du Sud

Pour une part équitable et durable ?

L'attribution de droits d'accès communautaires pourrait répondre à certaines préoccupations des pêcheurs artisans et à petite échelle

Il y a vingt ans, la revue *SAMUDRA* considérait les quotas de pêche comme une tentative des pêches industrielles pour s'emparer des ressources marines vivantes traditionnellement exploitées par les pêcheurs artisans et à petite échelle (voir *Flashback*, p. 52). Dans bon nombre de pays, les quotas individuels et collectifs sont maintenant utilisés sous diverses formes pour non seulement attribuer des opportunités de pêche mais aussi, ostensiblement, pour réduire les surcapacités de capture et la surpêche. L'un des objectifs des quotas collectifs est, face à la concurrence des bateaux industriels, de prendre en compte la vulnérabilité des pêches artisanales, par des mesures de protection de leurs droits d'exploitation.

Mais les systèmes de gestion par quotas (QMS) peuvent avoir des effets préjudiciables sur le plan environnemental, social et économique. Dans des pêcheries multispécifiques, ils peuvent être, par exemple, la cause involontaire de taux de rejets élevés. Ils peuvent apporter opportunités et richesse aux individus relativement peu nombreux qui auront eu la chance d'obtenir un quota, et favoriser sur le plan social et économique, au sein des communautés de pêche, les propriétaires de bateaux au détriment des membres d'équipage et autres travailleurs de la pêche (les femmes en particulier).

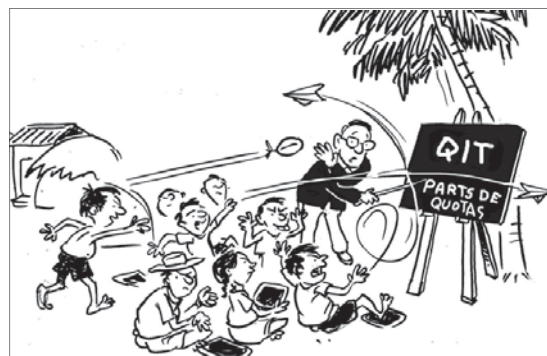
Dans son article *Colère et anxiété* (p. 4), Zeke Grader compare diverses expériences de gestion des pêches par quotas aux États-Unis. Pour la palourde du Mid-Atlantic, il y a eu une concentration des quotas entre les mains de quelques gros transformateurs. Pour le flétan et la morue charbonnière d'Alaska, le système élaboré par les pêcheurs exige que la majeure partie du quota soit détenue par des opérateurs embarqués. L'auteur estime que cela a permis d'améliorer la sécurité, d'augmenter la valeur des débarquements et d'étaler la production tout au long de la saison.

Il attire aussi l'attention sur les possibilités que pourraient offrir les quotas de pêche communautaires tels qu'ils ont été autorisés par le Congrès américain en 2006 sous l'appellation *catch shares* (parts de captures). Cela permet à des groupements de pêche communautaires (pêcheurs et pêcheuses en activité, transformateurs et autres opérateurs au sein de la communauté) de bénéficier de quotas pour maintenir leur accès à des pêcheries traditionnelles. Malgré leur intérêt potentiel, Zeke Grader estime que ces groupements n'ont guère de chance de prendre racine si le gouvernement ou d'autres organismes n'achètent pas les quotas qui avaient été en principe attribués initialement. C'est dans ce cas seulement que les groupements peuvent parvenir à protéger les intérêts économiques, sociaux et culturels de la communauté dans les pêcheries.

La mise en œuvre prochaine de droits de pêche transférables (sous l'appellation *concessions de pêche transférables*) dans la Politique commune de la pêche réformée de l'Union européenne (PCP) est traitée par Yann

Yverniaux dans l'article *L'esbroufe des Catch Shares* (p. 29). Cela pourrait entraîner un certain nombre d'effets pervers : le transfert de droits d'accès de la pêche artisanale au profit de la pêche industrielle, la concentration de droits de pêche entre les mains d'un petit nombre, la désintégration des communautés de pêche, l'effondrement des petites pêches artisanales, la mainmise des grosses sociétés sur le secteur des pêches.

Compte tenu de ces points de vue divergents, est-il possible d'élaborer des systèmes de gestion par quotas qui assurent un avenir à des pêches artisanales durables, en minimisant les effets pervers et en respectant au mieux le principe d'équité ? Ou bien les systèmes de gestion par quotas ne seraient-ils pas finalement, pour les pêcheurs artisans et à petite échelle, un jeu à somme nulle ?



Si le schéma américain de 2006 pour les quotas communautaires était correctement appliqué, cela permettrait de répondre à quelques-unes des principales préoccupations des pêcheurs artisans et à petite échelle en matière de concentration de la propriété des quotas dans les pays où des systèmes de gestion par quotas sont déjà entrés en vigueur. Dans certaines conditions, les quotas

communautaires pourraient contribuer à une adaptation des régimes de gestion des pêches fondés sur les quotas à l'avantage de ces populations, s'ils étaient attribués à des groupements de patrons-pêcheurs ou à des coopératives utilisant des engins passifs et sélectifs, à des syndicats de matelots, à des groupes de personnes pêchant à terre sans embarcations. Et il faudrait alors des mesures strictes pour réglementer le transfert de tels quotas, les conditions de travail, la sécurité dans les opérations de pêche.

Dans ce genre d'initiatives, il est essentiel de se reposer sur des structures de gouvernance dynamiques et solides où les pêcheurs (hommes et femmes) et les communautés jouent un rôle actif. En l'absence de coopératives, d'associations professionnelles et communautaires qui fonctionnent bien, on voit mal comment ces quotas pourraient bien marcher et rester longtemps au sein des communautés concernées.

Une fois mises en place les structures institutionnelles appropriées, des aides pourraient être accordées aux associations communautaires pour l'achat de quotas afin que leurs intérêts dans les pêcheries soient bien protégés, comme le suggère Zeke Grader.

Aujourd'hui, alors que de nombreux autres acteurs (pêche industrielle, sociétés de recherche et exploitation gazières et pétrolières, parcs éoliens, mariculture...) sont en concurrence pour réclamer leur part de l'espace maritime, peut-on espérer que des droits de pêche communautaires bien établis puissent (éventuellement dans le cadre d'un régime de gestion par quota) protéger les intérêts de ceux qui vivent de la pêche côtière ?

Colère et anxiété

***Catch Shares* et quotas n'ont pas mis un terme aux incertitudes auxquelles sont confrontées les populations de pêcheurs**

Le moral des pêcheurs aux États-Unis n'est pas fameux. Malgré des tendances à la hausse dans les évaluations portant sur les stocks de poissons de fond à la fois côté Atlantique et côté Pacifique, malgré le retour du saumon du Pacifique après trois années d'activité pratiquement nulle, malgré le redémarrage de la pêche dans le golfe du Mexique après la pire marée noire qu'ait connue le pays, malgré la forte demande sur le poisson de l'Alaska et d'ailleurs, tout ne va pas bien.

La sale humeur qui prévaut à travers le pays (conséquence d'une économie atone, de deux guerres apparemment sans fin, des fractures partisans et des horribles discours émanant du Tea Party et autres groupes extrémistes) n'a pas épargné le secteur de la pêche.

En bien des parties du monde, les hommes et les femmes de la pêche envient

conduisaient de nombreux opérateurs au bord de la faillite. La principale loi relative à la pêche (Loi Magnuson-Stevens sur la gestion et la conservation des ressources halieutiques de 1976) a été « réautorisée » en 2006 et elle interdit maintenant en termes explicites la surpêche et exige que des plans de reconstitution soient définis pour tout stock souffrant de surexploitation.

Parmi les modifications apportées en 1996, il y avait déjà diverses interdictions relatives à la surpêche, mais la réautorisation de 2006 était bien plus claire : le Congrès disait au Département du commerce qu'il voulait mettre un terme à la surpêche partout où elle se produisait et qu'il fallait reconstituer les stocks. Le développement des plans de gestion des pêches devait maintenant reposer solidement sur des données scientifiques.

Sous le Département du commerce, il y a la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) qui abrite divers services, dont le NMFS (National Marine Fisheries Service), le NWS (National Weather Service), le NOS (National Ocean Service) et ses multiples programmes... C'est donc le Département du commerce qui est chargé d'appliquer la loi Magnuson-Stevens, notamment d'approuver les plans de gestion des pêches (FMP) qui sont élaborés par les huit Conseils régionaux de gestion des ressources halieutiques et de réglementer les opérations de pêche conformément à ces plans.

Programme de rachats

Les efforts de correction de la surpêche et de reconstitution des stocks ont été lourds. Sur la côte du Pacifique, la flotte chalutière ciblant le poisson de fond a été réduite de moitié via un programme de rachats de navires et de permis financé par le secteur (mais à partir de fonds publics). Et les

Le développement des plans de gestion des pêches devait maintenant reposer solidement sur des données scientifiques.

peut-être le sort des pêcheurs américains, mais la plus ancienne industrie de l'Amérique est aussi confrontée à de sérieux problèmes, et il y a une grande incertitude quant à l'avenir de ceux et celles qui travaillent à bord des bateaux.

Une partie de cette colère a débordé l'année dernière lors d'une manifestation organisée à Washington par des éléments de la pêche commerciale et de la pêche de loisir. Une bonne part des mécontentements venait de la côte Atlantique où les mesures de restriction des captures avaient fortement réduit le nombre des jours de pêche et

Cet article a été écrit par **Zeke Grader** (zgrader@ifrfish.org), Directeur exécutif de la PCFFA (Fédération des associations de pêcheurs de la côte Pacifique)

quotas de poissons de fond utilisés par les petites pêcheries moins bien organisées travaillant avec des engins fixes (casiers, lignes) ont été réattribués par le Conseil pour la région Pacifique (où les intérêts des chalutiers étaient bien représentés de façon continue depuis 1976) à la flotte chalutière, cela pour rendre moins pénibles les coupes subies par les gros navires. Qu'importe si les caseyeurs ont moins de prises accessoires, s'ils ne perturbent pas les fonds marins, si leur production a plus de valeur !

Sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et du Mid-Atlantic, les rachats de navires n'ont pas eu autant de succès pour réduire l'effort de pêche. Les relations entre les flottilles et NOAA/NMFS étaient passablement acrimonieuses depuis longtemps, particulièrement en Nouvelle-Angleterre. Pendant des années, le Conseil des pêches de la Nouvelle-Angleterre avait refusé de prendre des mesures appropriées pour prévenir la surpêche et commencer à reconstituer les stocks. Cet organisme était très critiqué pour son inaction dans ce domaine ; et (tout comme dans le Conseil de la côte Ouest) les intérêts des chalutiers y étaient largement prépondérants, au détriment des flottilles moins importantes et plus artisanales qui opéraient avec des engins fixes. Mais dans ce cas, NOAA/NMFS n'était pas non plus sans reproche.

Il y avait eu du cafouillage dans les travaux d'évaluation des stocks par cet organisme (on parlait de « trawlgate »), et l'on mettait sérieusement en doute les données sur lesquelles l'Administration fondait son estimation du niveau de surpêche. En fait, à chaque nouvelle évaluation, on trouvait davantage de poisson. À cela s'ajoutait le comportement maladroit et autoritaire des agents de NOAA dans le bureau de la Nouvelle-Angleterre. Il ne faut donc pas s'étonner de la profonde cassure qui existait dans cette région entre les pêcheurs et l'Administration. Cela a fini par un scandale dans ce bureau, suivi d'une mutation des agents concernés, d'un réexamen toujours en cours de certains dossiers, d'un remboursement au mois de mai dernier d'amendes indûment perçues.

Afin de tenter de résoudre la crise qui frappait les pêcheries de poisson de fond en Nouvelle-Angleterre, la délégation régionale au Congrès (notamment le sénateur Edward Kennedy qui soutenait vigoureusement les pêcheurs de la région, tout comme son frère John avant lui) a fait

débloquer des financements pour un vaste (comparé au reste du pays) programme de recherche collaborative impliquant à la fois les pêcheurs et les scientifiques. On pensait que cela contribuerait à réduire les incompréhensions quant aux données scientifiques sur lesquelles reposaient les mesures de gestion prises. On escomptait également d'autres retombées bénéfiques : nouveaux travaux de recherche pour les scientifiques, réduction des coûts pour de nombreux types de recherche et de collecte de données, valorisation du savoir des pêcheurs en matière de techniques et de lieux de pêche, remise au travail des bateaux en sous-emploi.

Sous l'Administration Bush, NOAA et NMFS se sont mis à préconiser pour de bon des programmes de quotas de pêche individuels (IFQ) : c'était leur solution pour « le problème de la pêche ». On considérait que ce système, qui autorisait le libre échange et la vente des quotas, apporterait, grâce aux mécanismes du marché, une solution à des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Les formes les moins restrictives de quotas individuels (comme ce qui a cours en Nouvelle-Zélande et au Canada) constituaient dans la pratique une privatisation de biens publics. La privatisation de biens publics (terre, eau, poisson...) correspondait tout à fait à l'idéologie de l'Administration Bush qui avait adopté le dogme néo-conservateur dans sa politique étrangère, qui adoptait maintenant sur le plan intérieur une idéologie néolibérale

THE FACES OF CALIFORNIA FISHING



En Californie, le bateau de pêche Pieface... Sur la côte Atlantique, le Conseil des pêches de la Nouvelle-Angleterre avait longtemps refusé d'adopter des mesures de prévention de la surpêche

« fondée sur le marché » pour guider les politiques de conservation des ressources. L'Administration américaine préconisait finalement (au moins publiquement) des démocraties libérales et laïques à l'étranger tout en poursuivant des politiques conservatrices théocratiques dans le pays.

Malgré les propos hyperboliques à leur sujet, les quotas individuels (IFQ) ne mettent pas un terme à la surpêche ; ils ne reconstituent pas les stocks ; ils ne favorisent même pas forcément une bonne gestion des pêches. C'est un outil de répartition de la ressource, qui peut aussi bien promouvoir que contrarier sa conservation. Ils peuvent quand même, dans la mesure où ils sont bien conçus, donner de la souplesse aux opérations des pêcheurs qui ont ainsi la faculté de mieux saisir les opportunités du marché et éventuellement augmenter la valeur de leur production.

Au début de la présente décennie, on n'avait guère la pratique des quotas individuels dans les pêches américaines. Pour les deux principaux programmes déjà en place, les résultats étaient mitigés. L'introduction de ces IFQ dans la pêcherie de palourdes du Mid-Atlantic a donné lieu à un regroupement des droits de propriété entre les mains d'un petit nombre de gros opérateurs. En Alaska, par contre, le système qui s'applique aux pêcheries de flétan et de morue charbonnière (*Anoplopoma fimbria*), et qui a été en grande partie élaboré par

il y a de cela deux décennies environ, pour les incitations économiques. Elle préconisait alors la création de marchés de l'eau pour résoudre les problèmes de pénurie de la Californie dans ce domaine. Tout comme les IFQ, les marchés de l'eau peuvent conduire à une privatisation de biens publics. Ces deux outils qui font appel à des mécanismes de marché peuvent certes s'avérer utiles dans des contextes limités, mais ils ont soulevé aussi bon nombre de problèmes, notamment l'enrichissement de quelques-uns et l'appauvrissement d'une multitude. À cause de sa quasi obsession en faveur des IFQ, lors du processus de réautorisation de la loi Magnuson-Stevens, l'EDF a fini par se faire éjecter du Marine Fish Conservation Network (MFCN), qui est une coalition de quelque 200 structures de la mouvance écologiste et de la pêche commerciale et récréative. Le MFCN réclamait l'inclusion de normes strictes dans tout programme d'IFQ afin d'éviter la privatisation et d'assurer la conservation de la ressource, tandis que l'EDF était contre toute limitation de ce genre.

Sur la côte Ouest, l'EDF et un petit nombre d'autres structures représentant les intérêts des gros chalutiers ont commencé à élaborer tranquillement un projet d'IFQ pour le poisson de fond avec l'appui du NMFS de l'Administration Bush et la présidence du Conseil des pêches pour le Pacifique. Sur la côte Est, les stocks de poisson de fond dépérissaient. Le programme de recherche collaborative est venu atténuer l'impact des limitations de captures, mais le secteur souffrait toujours.

Malgré les propos hyperboliques à leur sujet, les quotas individuels transférables ne mettent pas un terme à la surpêche ; ils ne reconstituent pas les stocks ; ils ne favorisent même pas forcément une bonne gestion des pêches.

les pêcheurs eux-mêmes, a bien réussi de façon générale (amélioration de la sécurité dans les opérations de pêche, augmentation de la valeur des captures, étalement de la production tout au long de la saison), même s'il reste des problèmes relatifs aux attributions initiales et à des locations de quotas qui ont lieu actuellement.

Puis une Ong écologiste appelée Environmental Defense Fund (EDF) est entrée dans la mêlée, avec une campagne bien financée visant à promouvoir des solutions fondées sur le marché. Cette EDF, qui avait été une importante organisation de conservation de la nature, s'était passionnée,

IFQ, catch shares et CFA

Le Pew Environment Group, bien que très décrié par beaucoup dans le secteur des pêches américaines, a tenté d'obtenir des mesures d'aide à l'emploi pour apporter un soutien économique aux pêcheurs pendant la période de reconstitution des stocks. Cela aurait constitué une solution moyenne idéale entre un secteur qui réclamait qu'on lui donne plus de temps (avec moins de restrictions, ou de la « souplesse ») et un organisme dont l'unique réponse au problème résidait dans un programme d'IFQ (quotas de pêche individuels) visant à la concentration de la flotte de pêche, avec donc des navires qui restaient amarrés à quai et des marins qui prenaient leur place dans les files d'inscription au chômage. Le Congrès n'a jamais pris en compte les

propositions du Pew Environment Group en matière d'emplois.

En 2009, avec l'arrivée de l'Administration Obama, beaucoup de pêcheurs espéraient du changement. Sauf pour le saumon de Californie, il n'y a pratiquement pas eu de modification dans la politique fédérale en matière de pêche. NOAA a, en fait, continué le soutien apporté par l'Administration Bush aux IFQ en peaufinant le système (y incluant des attributions à des *secteurs*) sous la nouvelle appellation *catch shares* (parts de captures).

Pour mieux faire la promotion de ces parts de captures, pour faciliter leur mise en place, NOAA a demandé un financement fédéral de plusieurs millions de dollars. Il fallait bien trouver l'argent quelque part pour cette initiative fédérale : on est allé le prélever sur le programme de recherche collaborative (scientifiques+pêcheurs) qui était très bien perçu par la population et qui donnait de bons résultats. Cela n'a pas été très bien accueilli sur les bateaux.

Disons quand même que, sous la rubrique Parts de captures, il y avait une place pour les CFA (associations de pêche communautaires), prévues par le Congrès dans la réautorisation (2006) de la loi Magnuson-Stevens. Ces CFA pourraient se voir attribuer initialement un quota individuel ou une part de captures afin de préserver l'accès de la communauté à ses pêcheries traditionnelles (sans doute les stocks présents dans les eaux adjacentes aux ports concernés). Sous l'effet des concentrations et des quotas transférables existant dans la plupart des programmes d'IFQ (quotas de pêche individuels), les communautés perdaient leur accès aux ressources halieutiques à mesure que les flottilles locales vendaient leurs quotas ou allaient ailleurs. Quant aux associations de pêche communautaires (constituées de pêcheurs et pêcheuses en activité, de transformateurs et autres opérateurs membres de la communauté), elles pouvaient détenir en fiducie un quota pour la communauté afin de protéger la flottille locale et les emplois à terre tributaires de la pêche, les intérêts économiques, sociaux et culturels de la communauté dans ses pêcheries.

Avant que le Congrès n'autorise ces CFA, le Conseil des pêches pour le Pacifique Nord, dans le cadre de son programme de rationalisation des IFQ de la pêcherie de crabe de la mer de Béring et des Îles



Pêche à la morue charbonnière en Californie... Sauf pour le saumon de Californie, il n'y a pratiquement pas eu de modification dans la politique fédérale en matière de pêche

aléoutiennes (BSAI), avait tenté de traiter ce problème du maintien d'un accès communautaire aux ressources halieutiques en attribuant un quota aux transformateurs en plus des bateaux, en essayant de protéger les actifs des transformateurs dans les ports et les emplois que cela représente. Le problème avec cette démarche (en plus de contrevvenir peut-être à la législation américaine anti-monopole) était que rien n'empêchait les transformateurs concernés de vendre leur quota à un autre transformateur dans un autre port, de déplacer leurs opérations ou d'externaliser les processus. C'est ce qui s'est effectivement passé lorsque certains acheteurs locaux ont commencé à envoyer leur crabe en Chine pour transformation, ce qui faisait disparaître des emplois à terre dans des communautés d'Alaska.

Ce programme de rationalisation de la pêcherie de crabe de la mer de Béring et des Aléoutiennes a donné lieu à de vives controverses : il réduisait en effet fortement la taille de la flotte juste au moment où les stocks rebondissaient. Dans cette affaire, environ un millier d'emplois embarqués ont été perdus ; et ceux qui gardaient un emploi voyaient leurs salaires diminuer.

Les politiques de NOAA/NMFS

La réponse (via NOAA) de l'Administration Obama à la crise du poisson de fond en Nouvelle-Angleterre a été de promouvoir un programme de parts de captures sous la forme d'attributions à des *secteurs* [groupements volontaires de pêcheurs

cooptés respectant divers critères et objectifs]. Le Congrès avait décidé que tout programme de quotas destiné à la Nouvelle-Angleterre devrait être approuvé par référendum dans les groupes de pêcheurs concernés. Cela n'a pas empêché NOAA et le Conseil des pêches de cette région d'aller de l'avant de toute façon sans qu'il soit procédé à un vote.

Sur la côte Ouest, NOAA/NMFS continuait à faire avancer le projet de l'Administration Bush, de l'EDF et des gros chalutiers portant sur l'introduction d'IFQ (quotas de pêche individuels) pour le chalutage du poisson de fond. Ce projet a été approuvé par le Département du commerce et a démarré en janvier, alors qu'une procédure judiciaire engagée par la Fédération des associations des pêcheurs de la côte Pacifique (PCFFA), l'Association des propriétaires de crabiers et le Port Oxford Ocean Resource Team pourrait arrêter tout cela lorsque l'affaire viendra en jugement.

Le programme de rationalisation de la pêche au poisson de fond de la côte Pacifique est conçu pour les gros chalutiers, d'autant plus qu'il exige la présence à bord d'observateurs, ce qui forcera probablement les chalutiers plus petits à vendre, et qui pourrait encore réduire des deux tiers ce qui reste de cette flotte, de nombreux ports n'étant plus capables d'accéder à ces stocks (sole, par exemple) qui nécessitent l'usage du chalut.

À ce jour, NOAA/NMFS n'a rien fait (du temps de Bush et maintenant d'Obama) pour élaborer des critères de travail, encore moins un schéma pour créer des CFA (associations de pêche communautaires) et leur attribuer des quotas, alors que cet organisme a déjà eu cinq ans pour agir en ce sens. Depuis l'arrivée de l'Administration Obama, NOAA/NMFS a sans doute tenté d'élaborer une politique de parts de captures, mais elle manquait grandement de consistance, déclarant seulement que le gouvernement fédéral aiderait les pêcheries désireuses de mettre en place ce système. Pour le moment, NOAA/NMFS cherche à développer ces parts de captures et attribue des quotas individuels et de secteurs sans se préoccuper du souhait du Congrès en matière de CFA pour protéger les intérêts communautaires dans les pêcheries. Pour que les CFA prennent racine (quelques-unes sont en gestation et une fonctionne en Californie), elles auront probablement besoin de quelques subventions du gouvernement ou d'une fondation privée

pour acheter le quota dont elles auraient dû bénéficier initialement.

Au début de cette année, Ecotrust a publié son rapport sur les parts de captures sous le titre *La dimension communautaire des programmes de parts de captures dans la pêche : intégrer l'économie, l'équité et l'environnement* (http://www.ecotrust.org/fisheries/NPCDFCSP_paper_031511.pdf). Ce document fait une analyse assez objective, accompagnée de recommandations. Sa lecture est à recommander pour ceux qui voudraient en savoir plus sur la question.

La flotte de pêche américaine est essentiellement composée de petits bateaux côtiers exploités par des patrons-pêcheurs. La majorité d'entre eux font moins de 25 m, la plupart moins de 15 m. À un moment donné, l'amenuisement des stocks et parfois la perte de marchés constituaient deux grands dangers pour la survie de la plus ancienne industrie américaine (en tout cas dans son fonctionnement traditionnel). Maintenant, compte tenu de la forte demande sur la plupart des produits de la mer sauvages, la surpêche ayant cessé et des progrès ayant été faits pour éliminer certaines menaces extérieures aux opérations de pêche (barrages, perte d'arrivées d'eau alimentant rivières et estuaires, disparitions d'habitats, pollution), il semble qu'il y ait quelques raisons d'être optimiste.

Pour plus d'information



www.nmfs.noaa.gov/msa2005

Réautorisation (2006) de la loi Magnuson-Stevens

www.gloucestertimes.com/local/x253820322/House-backs-killing-NOAA-catch-share-funds

La Chambre pour des coupes budgétaires aux programmes NOAA relatifs aux parts de captures

www.nmfs.noaa.gov/sfa/domes_fish/catchshare/index.htm

Parts de captures

www.edf.org/home.cfm

Le Fonds pour la défense de l'environnement

www.ecotrust.org/fisheries/NPCDFCSP_paper_031511.pdf

La dimension communautaire des programmes de parts de captures dans la pêche : intégrer l'économie, l'équité et l'environnement

Moi et mes Amis du saumon

Un programme ethno-écologique à l'intention des jeunes ruraux du Kamchatka pour faire revivre le savoir-faire local dans la pêche au saumon

La côte Pacifique de la Russie (appelée aussi Extrême-Orient russe) est riche d'une belle diversité de populations autochtones qui vivent essentiellement de la pêche au saumon. Voisine de l'Alaska, la péninsule du Kamchatka peut être fière d'avoir largement conservé une nature intacte où l'on trouve volcans, rivières, ours bruns... C'est aussi le territoire de cinq groupes autochtones (Tchouktches, Koryaks, Itelmènes, Aléoutes et Évènes) qui pratiquent l'élevage traditionnel du renne ou la pêche.

Le Kamchatka est une zone de frai pour les six espèces de saumon sauvage du Pacifique. Les populations locales n'ont pas encore pris goût au saumon d'élevage, et ils ne semblent pas pressés de s'y adonner dans l'immédiat. Au cours de la dernière décennie, pour réagir à la pression accrue sur les ressources du Kamchatka (du fait de la surpêche et du braconnage, des opérations de recherche gazière et pétrolière), un certain nombre d'organisations écologistes et d'associations de peuples autochtones ont combiné leurs efforts afin de bien faire comprendre aux gens les processus qui menacent les populations de saumons et de trouver des solutions à ce problème. Cela a donné lieu à divers programmes de conservation de la ressource dont l'un des éléments importants est la mise en valeur des connaissances locales traditionnelles pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles.

Le travail auprès des jeunes autochtones du Kamchatka en matière de préservation du saumon a produit un certain nombre de programmes fructueux et d'idées utiles pour ce qui reste à faire afin d'encourager un usage plus responsable de la ressource. En 2003, une structure autochtone appelée Centre d'information ethno-écologique Lach (*lach* signifiant soleil en parler itelmène) a lancé un

programme ayant pour objectif de faire prendre conscience à la jeunesse des menaces générées par l'amenuisement des stocks de saumon. C'était la première organisation à s'impliquer dans la formation ethno-écologiste des enfants dans le Nord. Depuis cette date, le Centre Lach a mis sur pied diverses activités pédagogiques dont le but est essentiellement d'inciter les jeunes ruraux autochtones à faire un usage plus responsable du saumon disponible en s'inspirant des connaissances ancestrales des populations locales de la péninsule.

L'un des éléments importants de ces programmes est la mise en valeur des connaissances locales traditionnelles pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles.

Moi et le saumon

Le premier grand projet du Centre s'est appelé *Moi et le saumon*. Pendant deux ans, il y a eu des concours d'affiches et de rédactions sur ce thème dans toute la péninsule. Nous voulions ainsi les inciter à réfléchir sur la relation de leur existence avec le saumon, sur leur dépendance par rapport à l'état de l'environnement. Ces concours visaient enfants et jeunes ayant entre 3 et 23 ans.

Nous avons eu plus de 180 participations. Les enfants faisaient preuve d'un grand intérêt pour le sujet et leur travail illustrait le mode de vie des populations autochtones du Kamchatka où le saumon tient une place essentielle dans l'alimentation. Il apparaissait qu'il n'y a pas que les adultes à être au courant de la disparition progressive du saumon : les enfants aussi s'inquiètent de leur nourriture, des moyens de subsistance.

*Cet article a été écrit par **Tatiana Degai** (cbdraipon@gmail.com), Coordinatrice des programmes pédagogiques et artistiques du Centre d'information ethno-écologique Lach*

TATIANA DEGAI / EEIC LACH



Saumon en train de sécher au Kamchatka, Russie.

Ce poisson est un élément essentiel de l'alimentation des populations locales

saumon. Le concours inciterait les jeunes à réfléchir non seulement aux problèmes du saumon mais aussi aux antiques relations entre les peuples autochtones et les dons de la nature. Avec ce projet, les enfants ont appris comment les saumons migrent, ont appris l'étymologie des noms des espèces de saumons, qui sont dérivés de mots autochtones. De nombreux participants ont décrit le cycle de vie du saumon et les traditions de la pêche au saumon dans les populations locales, les méthodes de capture, les restrictions sur les prélèvements, l'importance de ce poisson pour toute la région. Le concours a attiré aussi quelques œuvres venues de communautés voisines de Sakhalin et Magadan.

En organisant ces activités, nous voulions encourager les conversations entre les enfants et les détenteurs de la sagesse traditionnelle et inciter ces derniers à partager les vieilles histoires sur le saumon qui survivent dans la mémoire collective locale. Nous espérons aussi que enfants et parents à la fois se mettent à réfléchir sur une utilisation plus durable de la ressource. Parmi les résultats imprévus du projet, citons le fait qu'il a déclenché le lancement de programmes semblables dans les régions voisines de Sakhalin et de Khabarovsk. Cette fois aussi, il y a eu en 2006 la publication d'un autre livre (*Légendes du saumon*) reprenant des histoires qui avaient concouru. Il a fait l'objet d'une réédition en 2007.

Camp de jeunes

Depuis 2007, le Centre d'information Lach participe activement à des camps ethno-écologiques pour les jeunes sous le nom *Les gardiens du saumon* à côté de l'organisateur principal, qui est un centre d'information appelé Aborigènes du Kamchatka. En 2007, avec l'aide des participants, nous avons publié un autre livre intitulé *Kamchatka : la terre du saumon* qui présente des données scientifiques sur le saumon dans un style adapté aux enfants. Il commence par une légende itelmène écrite par un Ancien et racontant la création du Kamchatka ; puis il y a les descriptions colorées des espèces de saumon et de leur cycle de vie sous forme d'affiche qui peut être facilement sortie du livre et fixée à un mur. Les participants au camp ont également créé des puzzles pédagogiques pour ce livre qui a été

Dans leurs rédactions, les petits ruraux racontaient de façon expressive les activités de braconnage qui ont lieu dans les rivières près de chez eux. Ils montrent qu'ils comprennent le problème, qu'ils savent qu'il faut faire preuve de plus de responsabilité par rapport à cette ressource. Ils comprennent également que le braconnage à grande échelle provoquerait la faim et l'extinction des peuples autochtones qui jusque-là faisaient traditionnellement usage des ressources naturelles sans pour autant causer des dégâts dans l'environnement. Le projet *Moi et le saumon* a démontré qu'un autochtone du Kamchatka ne conçoit pas l'existence sans du saumon.

Les résultats des concours ont été annoncés au cours d'une conférence intitulée *Nature et société au Kamchatka : chercher des solutions aux problèmes écologiques*. Elle se tenait dans la principale ville de la péninsule. Avec les affiches, on a par la suite confectionné une exposition itinérante qui a parcouru un certain nombre de villages. Ces concours ont reçu un grand écho en Russie, et l'Association russe des peuples autochtones du Nord a proposé d'inclure les œuvres des enfants dans une publication, ce qui a donné *Moi et le saumon*, notre premier livre pour enfants.

En 2004, nous avons lancé un nouveau projet intitulé *Les légendes du saumon*. Il s'agissait de faire collaborer jeunes et vieux pour collecter des légendes ou pour imaginer leurs propres histoires sur le

envoyé dans les villages où les enseignants et les responsables de clubs écologistes l'utilisent pour leur travail.

Chaque été, le camp des Gardiens du saumon s'installe dans un secteur de frai différent, habituellement près d'un village traditionnel. Il est destiné à des adolescents autochtones désireux de s'informer sur le saumon et sa place dans les cultures indigènes auprès d'intervenants invités, de détenteurs d'un savoir local et de scientifiques. Grâce au généreux financement de l'Ong Pacific Environment (PER-K), ce camp est gratuit pour les participants. Il dure généralement deux semaines, pendant lesquelles les jeunes adoptent un mode de vie traditionnel au bord d'une rivière de la région.

Le comité organisateur est composé de membres de structures autochtones (Aborigènes du Kamchatka, Centre d'information Lach...) et d'établissements scientifiques (Institut de recherche des pêches et d'océanographie du Kamchatka...). Pour donner une suite au camp, le Kamchatka organise à l'automne un festival des Gardiens du saumon où des enfants venus de divers clubs écologistes se rencontrent et concourent sur leurs connaissances en matière de saumon. Traditionnellement, les participants au camp d'été forment une équipe pour ce festival et présentent leur logo sous forme de composition artistique (affiche...) et participent à diverses compétitions. Toutes ces activités bénéficient de l'appui financier de l'Ong PER-K, ce qui a permis de faire participer davantage de jeunes et d'enseignants des zones rurales au mouvement.

Les programmes pour les jeunes du Centre d'information Lach ont pris de l'extension au fil des ans, et il est encourageant de constater qu'ils ont déclenché des projets semblables dans un certain nombre de localités du Kamchatka. Des clubs écologistes et des musées du saumon ont été établis par des enseignants locaux. En tant qu'organisateur des concours, nous avons pris soin d'identifier et de récompenser les maîtres qui ont incité leurs élèves à participer aux programmes relatifs au saumon. Il est important de soutenir ces bénévoles et de faire en sorte que leurs efforts soient connus, souhaités et appréciés.

En 2010, Année internationale de la biodiversité, nous nous sommes associés

avec des collègues de Kogolika, qui est le Centre d'information juridique des peuples autochtones de la région de Tomsk en Sibérie occidentale, pour organiser un concours d'affiches à l'intention des jeunes autochtones de Russie sur le thème *Le monde qui nous entoure*. Les enfants du Kamchatka et de Tomsk étaient invités à présenter les problèmes écologiques de leurs régions respectives.

Préoccupations différentes

Il était intéressant de relever les différences entre ces deux régions de la Russie. À Tomsk, les enfants sont préoccupés par l'exploitation pétrolière tandis que les enfants du Kamchatka pensent aux problèmes du saumon. Lors du sommet des leaders des pays arctiques à Moscou, nous avons organisé une exposition où les responsables de ces contrées pouvaient voter pour l'affiche qui représentait le mieux un thème particulier. Une petite expo avait également été préparée pour la 10^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya, Japon.

Pour tous nos concours, nous avons essayé d'obtenir des financements appropriés afin que chaque participant rapporte chez lui un petit cadeau pour s'être impliqué dans le mouvement, en particulier du matériel scolaire ou de

Le comité organisateur est composé de membres de structures autochtones (Aborigènes du Kamchatka, Centre d'information Lach...) et d'établissements scientifiques...

camping, qu'on ne trouve pas facilement en zone rurale. Les gagnants reçoivent une récompense plus substantielle ; mais à chaque participant on envoie un exemplaire de la publication prévue pour le concours. Cet ouvrage est également envoyé aux écoles et bibliothèques rurales pour servir de document de référence en matière de formation ethno-écologique.

De l'expérience acquise dans ces activités, il ressort que nous devons travailler davantage avec les écoles des campagnes où il y a, dans ce domaine, un sérieux manque de matériel pédagogique prenant en compte l'environnement local, les besoins des populations. Il faut

TATIANA DEGAI / EEIC LACH



Pour l'avenir du Kamchatka, il est important de continuer à sensibiliser les jeunes Gardiens du saumon à l'état de cette ressource

continuer la formation des enfants qui grandissent dans cet environnement. Et on pourrait peut-être aussi, à travers cette action auprès des enfants, influencer les parents : ce sera l'objectif de nos prochaines activités. **3**

continuer à produire des publications qui aideront les maîtres dans leurs efforts de sensibilisation à l'environnement et la biologie dans leurs classes et dans les clubs écologistes. Cet enseignement est généralement bénévole : les maîtres ne reçoivent aucun argent pour le travail impressionnant qu'ils accomplissent. Il est donc indispensable de les récompenser par au moins quelques publications, par des concours, des camps pour les jeunes afin de les encourager et de les remercier.

Le braconnage reste un gros problème au Kamchatka. Beaucoup de gens sont obligés d'aller à la rivière pour prélever illégalement du poisson parce que c'est le seul moyen dont ils disposent pour avoir un peu d'argent pendant l'été. Compte tenu de ce contexte, et pour l'avenir du Kamchatka, il est indispensable de

Pour plus d'information



fr.wikipedia.org/wiki/Kamchatka

La péninsule du Kamchatka

www.vulkaner.no/t/kamchat/people.html

Les peuples autochtones du Kamchatka

www.raipon.info

Association russe des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient

pacificenvironment.org/blog/2011/02/beautiful-books-aboutkamchatka%E2%80%99s-salmon-fromthe-rivers-to-the-kitchen/

De beaux livres consacrés au saumon du Kamchatka : De la rivière à la cuisine

Tisser des partenariats

Le Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO) essaie d'améliorer la vie des communautés et leur participation à la gouvernance

De la pointe sud de la Floride aux États-Unis jusqu'aux côtes nord de l'Amérique du Sud, la mer des Caraïbes, qui couvre 2 754 000 km², constitue un espace divers et complexe baignant les rives d'une trentaine de pays et de territoires, dont la plupart sont de petits États insulaires en développement. Dans toute l'étendue de la Grande Caraïbe (presque autant de langues et de dialectes que de pays), ses ressources marines partagées font vivre directement ou indirectement des millions de gens. Sur les petites îles en particulier, c'est souvent le tourisme qui constitue la principale activité économique du littoral. Les pêcheurs sont alors en concurrence et souvent en conflit avec d'autres utilisateurs pour l'espace marin et ses ressources.

La pêche (essentiellement la petite pêche) donne directement ou indirectement de l'emploi à 200 000-500 000 personnes qui appartiennent surtout à des communautés rurales largement dépourvues d'autres débouchés importants. Les ressources exploitées sont diverses : thon très migrateur faisant l'objet d'une gestion internationale, petits pélagiques côtiers moins encadrés, espèces coralliennes, crevettes, poissons de fond. Certaines espèces à valeur marchande élevée (langouste, conque, crevette, thon...) sont exportées ; d'autres sont importantes pour l'alimentation locale et pour servir d'appât. La situation globale des pêcheries est marquée par un amenuisement évident de nombreuses ressources, surtout près du rivage et dans les habitats coralliens qui sont de plus en plus dégradés.

Si la majorité des ressources halieutiques sont exploitées par plusieurs pays à la fois tout au long de leurs cycles de vie, il n'existe pas pour autant de mécanismes de gestion régionaux couvrant l'ensemble des pêcheries concernées. Dans les pays anglophones, cependant,

les pêcheurs sont maintenant en train de mettre sur pied ce type de structures, comme le CRFM (Mécanisme régional de la pêche des Caraïbes) et le GCPI (Institut des pêches du Golfe du Mexique et des Caraïbes). La création du CNFO (Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes) a contribué à faciliter une participation active des intéressés à la gouvernance des pêches. Issu d'un projet de développement du CRFM, ce nouveau réseau régional s'active à renforcer les capacités des pêcheurs et de leurs organisations en matière de leadership, de gestion, de moyens d'existence durables, de plaidoyers. Il

C'est souvent le tourisme qui constitue la principale activité économique du littoral. Les pêcheurs sont alors en concurrence avec d'autres utilisateurs...

est mis en œuvre en partenariat avec le Centre technique de coopération agricole (CTA) basé aux Pays-Bas, et avec le Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales (CERMES) de l'Université des Antilles à La Barbade.

Répondre aux besoins

La genèse de cette initiative remonte à 2004 lorsque le CRFM a entrepris une évaluation des besoins concernant les organisations de pêcheurs des Caraïbes, laquelle a recommandé la création d'un réseau régional d'organisations nationales. Il fallait renforcer les capacités de ces structures afin qu'elles puissent participer à la gestion des ressources dont dépendent les moyens d'existence des pêcheurs. Ce réseau était une première étape stratégique destinée à corriger les carences qui avaient été identifiées :

*Cet article a été écrit par **Mitchell Lay** (mitchlay@yahoo.co.uk,) Coordinateur du Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO)*

- Faiblesse de la gestion des organisations de pêcheurs,
- Difficulté d'accès aux informations pertinentes,
- Insuffisance des capacités de communication et de plaidoyer chez les populations de pêcheurs.

Afin de remédier aux carences identifiées lors de l'évaluation des besoins, une stratégie et un plan d'action à moyen terme 2006-2011 pour le renforcement institutionnel des organisations régionales des pêches ont alors été élaborés via un processus participatif. L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des revenus et du niveau de vie des pêcheurs, à l'utilisation durable des ressources halieutiques dans les Caraïbes. Il s'agit aussi, plus spécifiquement, de développer les capacités institutionnelles des organisations de pêcheurs au plan régional, national et communautaire.

Tout comme avec la plupart des programmes régionaux pour les Caraïbes, il n'a pas été facile de mettre sur pied le CNFO du fait de la diversité des États concernés, ce qui nécessite des approches également diverses. La première phase (allant de 2006 à 2009) a montré qu'il était effectivement possible de constituer un réseau régional de groupements de

nationales en vue de la création de structures nationales,

- Organisation et convocation en septembre 2007 de l'Atelier régional des parties prenantes à La Grenade pour recueillir leurs sentiments et leurs points de vue quant à la création du CNFO et aux besoins de formation immédiats pour les leaders et membres des organisations nationales de pêcheurs,
- Organisation et convocation à Sainte-Lucie de l'Atelier de formation d'octobre 2008 sur la gestion, la communication et le plaidoyer dans les organisations de pêcheurs,
- Préparation et diffusion du bulletin trimestriel Fisher Folk Net,
- Préparation et publication des versions 2008 et 2009 du répertoire des acteurs de la pêche,
- Création d'un site Internet.

Deux activités importantes ont rehaussé le profil du CNFO et la confiance de l'équipe de coordination chargée de piloter son devenir dans les phases intermédiaires. Il s'agit des deux ateliers consacrés à l'orientation et la planification des politiques en janvier et avril 2009, et organisés par le CNFO en partenariat avec le CANARI (Institut caraïbe des ressources naturelles), le CRFM et le CERMES, avec l'appui du CTA et de la Fondation du Commonwealth. C'est durant l'atelier de janvier à Saint-Vincent-et-les-Grenadines que les pêcheurs ont élaboré la vision pour l'avenir et la mission de leur nouvelle organisation.

Vision : Des organisations de pêcheurs primaires, nationales et régionales, avec des membres informés collaborant pour maintenir des pêcheries contrôlées principalement par des pêcheurs bénéficiant d'une bonne qualité de vie obtenue par une gestion écosystémique appropriée des ressources halieutiques.

Mission : Améliorer les conditions de vie des pêcheurs et développer une filière pêche durable et rentable grâce au renforcement des réseaux, de la représentation et des capacités. C'est dans cette perspective que les participants ont préparé une stratégie et un plan d'action. Ils ont également profité du tout premier Conseil ministériel du CRFM qui suivait pour présenter leur dossier aux ministres des pêches et réclamer que les pêcheurs aient un rôle plus important dans les

Pendant ce temps, des responsables de la profession ont reçu des formations en matière de gestion d'un réseau et d'utilisation d'outils de communication.

pêcheurs ; et plusieurs organisations nationales, indispensables pour former le socle du réseau régional, ont été officiellement créées. Pendant ce temps, des responsables de la profession ont reçu des formations en matière de gestion d'un réseau et d'utilisation d'outils de communication. Le renforcement institutionnel se faisait surtout via des ateliers, à quoi s'ajoutaient l'aide, les encouragements et le suivi du CRFM et du CERMES, le soutien de collègues et l'échange d'informations entre membres importants du CNFO.

Voici un certain nombre de faits notables du projet entre 2006 et 2009 :

- Apport d'une assistance technique à un certain nombre de pays pour l'organisation de consultations

politiques et les mesures de gestion relatives aux ressources halieutiques. L'atelier du CNFO en avril 2009 coïncidait avec une Réunion spéciale du Forum de la pêche caraïbe (un élément du CRFM) qui se tenait à La Dominique. En décembre 2008, le CRFM avait accordé le statut d'observateur au CNFO qui avait donc des représentants à la table des débats auprès des gestionnaires de la pêche de la région engagés dans les subtilités de la politique commune de la pêche en cours d'élaboration par les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Le CNFO a depuis participé, en tant que représentant des pêcheurs, à six réunions du CRFM et défendu les intérêts des pêcheurs lors des Consultations de la CARICOM sur les répercussions pour la pêche des négociations du cycle de Doha (OMC) ; c'était en mai 2009.

En novembre, le CNFO a joué un rôle actif dans la tenue du tout premier sommet régional des pêcheurs à l'occasion de la conférence annuelle de l'Institut du Golfe du Mexique et des Caraïbes (GCFI). C'est aussi un acteur important dans l'initiative *La pêche pour les pêcheurs* de cet organisme. À cette conférence, Mitchell Lay, coordinateur du CNFO, a été l'un des récipiendaires 2009 du Prix à la mémoire de Peter Gladding pour son action en faveur d'une utilisation durable des ressources halieutiques. Le réseau s'est également impliqué dans des projets régionaux touchant à la gouvernance des pêches, notamment le Grand écosystème marin des Caraïbes et l'ACPFish II. Conformément à sa vision des choses, le CNFO participe au partage de l'information en matière d'engins et techniques de capture bénéfiques pour des pêches durables. Il a aussi milité activement avec le CERMES pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, en préconisant l'intégration de l'approche écosystémique dans la pêche, la participation dans la gestion du secteur et le partage des leçons de l'expérience.

Des relations profitables

Ces activités ont renforcé les organisations nationales de pêcheurs dans les pays de la CARICOM (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Jamaïque, Trinité-et-Tobago) et facilité la formation ou la relance d'autres organisations (Dominique,



Débarquement du poisson à La Dominique... Les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) élaborent une Politique commune de la pêche

Guyana, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Suriname).

Des contacts sont en cours avec les comités de pilotage nationaux de La Grenade et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Grâce aux relations importantes et mutuellement profitables établies avec diverses organisations (CRFM, GCFI, CERMES, CANARI, Programme des Nations-Unies pour l'environnement, Fondation du Commonwealth), le CNFO a bénéficié d'appuis techniques et financiers, ce qui montre aussi que des partenariats stratégiques sont un aspects essentiel pour le développement de réseaux comme le CNFO.

Mais ce qui a été obtenu par le CNFO pour la vie du projet ne peut cacher la réalité : il reste beaucoup à faire en matière de renforcement des capacités pour que cette remarquable initiative des pêcheurs eux-mêmes donne toute sa mesure. Les formations et ateliers organisés à l'intention des responsables de la profession montrent leur volonté d'apprendre à mieux gérer leurs structures et à se faire les avocats d'une pêche artisanale durable. Il faudra qu'ils fassent des progrès dans l'usage de l'Internet pour faciliter le réseautage et la communication multiforme entre eux et avec leurs partenaires et collaborateurs. Les pêcheurs ont eux-mêmes reconnu que, pour pouvoir mieux contribuer à l'élaboration des politiques des pêches au plan national et régional, il faudra qu'ils soient bien au

B. SIMMONS



Vendeur de poisson volant à Oistins, La Barbade... Les pêcheurs souhaitent une meilleure information afin d'établir des pêcheries vraiment durables

avec le CERMES, le CANARI et d'autres organismes. La création et le maintien d'un environnement organisationnel contribuant à répondre aux besoins des parties prenantes, à obtenir l'appui du public et la durabilité financière pour les organisations membres dépendront en partie des capacités du CNFO à générer des plaidoyers et argumentaires solides et à mobiliser des ressources extérieures. 3

courant de la situation, qu'ils partagent l'information sur l'application des mesures en cours et d'autres aspects pertinents.

Avec cet objectif en vue, le CRFM a demandé et obtenu récemment du CTA la mise en œuvre de la Phase II du projet afin précisément de développer les capacités des organisations de pêcheurs pour que, au plan national, régional et international, ils soient plus efficacement représentés en nombre et en poids politique. Parmi les activités prioritaires à lancer, citons l'identification et le classement des options les plus envisageables pour l'organisation structurelle et fonctionnelle du réseau (adhésions, objectifs, rôles, fonctions, autorité, financement, statut, règlement intérieur...), et ensuite les démarches administratives pour en faire une entité officiellement reconnue.

Les parties prenantes qui sont à l'intérieur ou à l'extérieur du processus considèrent que la durabilité du CNFO dépendra de l'amélioration des compétences et capacités des responsables de ses organisations membres. La durabilité institutionnelle sera acquise uniquement à certaines conditions : structure, gestion et opérations solides, administration appropriée et efficace. La durabilité politique et sociale sera acquise en partie par la crédibilité du réseau en tant que porte-parole légitime des organisations de pêcheurs de la région et d'un partenariat accru

Pour plus d'information



www.caricom-fisheries.com/cnfo/AboutCNFO/tabid/159/Default.aspx

Vidéo sur le CNFO

procs.gcfi.org/pdf/gcfi_62-29.pdf

Le développement du CNFO

Des mesures de façade

L'avant-projet pour une politique de la pêche artisanale paraît bien éloigné des réalités de terrain

En 2007, un tribunal pour l'Égalité de la province du Cap-occidental en Afrique du Sud avait ordonné à l'Administration nationale des pêches de formuler, en collaboration avec des représentants du secteur artisanal, une politique nationale spécifique pour répondre aux besoins des pêcheurs artisans. Après la diffusion de nombreux avant-projets, de qualité et de crédibilité variables, le texte actuel est paru au journal officiel en août 2010. Un mois plus tard, la nouvelle Direction des pêches installée dans le cadre du Département de l'agriculture, des forêts et des pêches (DAFF) présentait ce document aux pêcheurs dans la Péninsule du Cap par le biais de *road shows* (tournées de présentation). Ces événements où le public était invité à participer étaient clairement présentés comme des initiatives participatives au cours desquelles les usagers de la ressource allaient débattre de ce texte avec les autorités. Les *road shows* seraient une interface potentiellement décisive entre l'État et les citoyens dans l'intérêt desquels ce projet de loi venait d'être rédigé.

Ils avaient lieu dans des endroits habituellement associés à la pêche artisanale. Étant inclus dans la politique proposée, les « communautés de pêche » se verront apparemment restituer leurs droits historiques aux ressources marines et pourront bénéficier d'aides au développement de la part de l'État. À l'exception d'un scientifique de haut rang qui est apparu au *road show* de Kalk Bay, aucun des fonctionnaires qui officiaient à ces événements n'étaient des gradés ; et ils n'avaient pas un pouvoir de décision pour revoir les dispositions prévues afin de tenir compte des opinions exprimées par les pêcheurs. Aucune autre Administration n'était représentée, ce qui posait problème étant donné que la politique envisagée

exprime un souci du développement, ce qui nécessite en principe une collaboration entre divers services publics. Autre absence importante, celle des principaux architectes de ce texte. En présentant le projet de manière descriptive et technique sans pouvoir expliquer clairement les processus sous-tendant son architecture, les fonctionnaires du DAFF n'étaient que des messagers, ce qui revenait en fait à dépolitiser l'événement. Alors que la plupart des pêcheurs du Cap-occidental parlent l'afrikaans, ce document était présenté en anglais. Par chance, un employé du ministère (DAFF) a pu apporter quelques

À ces événements, on s'inquiétait beaucoup de la suite qui allait leur être donnée...

clarifications en afrikaans. Le document était rédigé et présenté dans un vocabulaire technique quasiment impénétrable pour le pêcheur ordinaire. Des mots comme *holistique*, *changement de paradigme*, *mise en œuvre*, *autonomisation*, *réalisation progressive des droits à des moyens d'existence*, *intégrité des écosystèmes* fusaient dans la salle sans guère d'explications. Au *road show* de Hangberg, le jargon technique qui apparaissait sur les diapositives PowerPoint faisait dire à une femme de l'assistance : « Nous ne comprenons pas ces belles choses ! »

Et après ?

À ces événements, on s'inquiétait beaucoup de la suite qui allait leur être donnée. Une femme faisait remarquer que, si on ne tient pas compte des commentaires des gens, cette politique ne sera qu'une mesure de façade pour les populations

Cet article a été écrit par **Oliver Schultz** (oj.schultz@uct.ac.za), doctorant en gestion de l'environnement, Département des sciences environnementales et géographiques, Université du Cap, Afrique du Sud

concernées. Le fonctionnaire qui présentait le document ne pouvait que transmettre les instructions reçues : « Tous les commentaires seront pris en compte », tout simplement. Comme le soulignait un responsable du DAFF, « Nous ne sommes pas ici pour débattre de cette politique ; après le road show, nous tiendrons compte de vos remarques ». La mission assignée aux road shows est de faciliter une interaction rationnelle et démocratique entre les pêcheurs et l'État. On peut certes créditer le ministère d'avoir prévu ces espaces participatifs ; on doit cependant noter qu'il y avait là peu de communication significative.

Le projet repose sur des principes et objectifs qui reflètent une approche fondée sur les droits humains en reconnaissant les droits culturels, politiques et économiques des pêcheurs artisans. L'inclusion de ces principes et objectifs prend tout son sens dans le contexte historique colonial et d'apartheid de l'Afrique du Sud, lorsque les pouvoirs publics ignoraient les droits de la pêche artisanale. Pour cette raison, le processus en cours a toute une valeur symbolique.

Ce projet prétend représenter un « changement de paradigme » dans la façon dont le secteur artisanal est administré en Afrique du Sud. Cette évolution fondamentale est encapsulée dans l'importance donnée à « la communauté » en tant qu'unité principale de la gouvernance de ce secteur. Les

composantes essentielles du projet gravitent autour de cette notion focale : encouragement de la cogestion, attribution de droits de pêche collectifs, possibilité d'officialiser l'accès préférentiel de groupements de pêcheurs locaux à des zones côtières et marines adjacentes. Ces éléments font tous partie de « l'approche développementale » qui cherche à améliorer les capacités des pêcheurs artisans à acquérir un plus grand contrôle de leurs propres activités de pêche, du respect de la réglementation jusqu'à la transformation après capture et la commercialisation. La démarche est fondamentalement dépendante d'une certaine conception de « la communauté ».

Cette politique implique que la communauté est spatialement distincte et socialement délimitée. Le point 5.4.2 précise : « Les droits de pêche artisanale doivent être attribués à des entités juridiques communautaires. La communauté juridique communautaire est composée de membres qui sont des personnes individuelles constituant une communauté de pêche artisanale ». Si cette conception de la communauté peut plus justement correspondre à certaines parties de l'Afrique du Sud (par exemple les villages ruraux des côtes du Cap-oriental), il n'en reste pas moins vrai que le type idéal de communauté spatialement délimitée n'a pas de fondement empirique. Le Cap-occidental en général et la Métropole de Cape Town en particulier fournissent des exemples frappants de la chose. Là les pêcheurs artisans habitent souvent loin des installations côtières où ont lieu leurs activités. Ils passent d'un endroit à l'autre pour vivre et pêcher ; les relations sociales et économiques, les réseaux circulent entre différents endroits, ce qui est en contradiction avec la notion de communauté spatialement délimitée. Dans la Métropole urbanisée du Cap en particulier, il sera bien difficile de changer de paradigme, de passer à une gestion communautaire de la pêche.

Par ailleurs, ce projet de politique réclame que les limites sociales soient définies pour bien identifier les communautés de pêche artisanale, lesquelles serviront d'unité de base pour réaliser des objectifs de gouvernance prédéterminés, décrits dans le projet. Dans la notion de communautés socialement

OLIVER SCHULTZ



Langoustiers dans le port de Kalk Bay, Cape Town. Ces bateaux sont concernés par le projet de nouvelle politique pour le secteur artisanal

définies apparaît une autre faiblesse manifestée par le langage même de la politique projetée, à savoir qu'au sein des communautés il existerait un degré important d'unité et de cohésion. En fait, les gens qui se trouvent dans (et entre) les limites construites d'une communauté particulière ne sont pas homogènes dans leurs intérêts et leurs aspirations. Et pour ce qui est d'imposer artificiellement des limites spatiales et sociales aux communautés de pêche artisanale, l'idée préconçue de cohésion sociale est en contradiction avec les réalités vécues par les pêcheurs artisans de la Péninsule du Cap et dans le Cap-occidental plus généralement.

La pauvreté et la fragmentation sociale parmi les pêcheurs artisans urbanisés ont ici sapé leurs capacités organisationnelles et leur solidarité collective de façon plus dramatique que dans les villes et villages des zones rurales du littoral. Or, le projet met l'accent sur le rôle des communautés dans les comités de cogestion, et les droits de pêche gérés par les communautés, ce qui nécessite un bon degré de cohésion et d'organisation sociales dans les deux cas. Par exemple, il est dit que « les membres de la communauté de pêche artisanale établiront une liste avec les noms des pêcheurs qui, à leur avis, peuvent avoir le droit de récolter ou pêcher des ressources marines vivantes ». Le fait que la dite politique ne s'occupe pas des rapports de force ni des complexités spatiales dans une communauté établie signifie que cette tâche d'auto-identification entraînera une exacerbation des lignes de fracture préexistantes. L'article 5.4.8 stipule pourtant que les pouvoirs publics n'interviendront pas dans les conflits communautaires : « Le Ministre ne pourra pas faire appel ». Pour tous les autres conflits, les individus devront faire usage des mécanismes internes de résolution des différends au sein de l'entité juridique communautaire. L'État laisse les individus résoudre entre eux leurs conflits au niveau de la communauté. Pour cela, il faudrait que les pêcheurs soient équipés pour négocier de manière équitable sur des questions cruciales, que les conflits restent secondaires et puissent être résolus par ceux-là mêmes qui sont parties au différend. Or, les conditions nécessaires pour une participation plus importante aux processus décisionnels ne sont pas

pleinement établies. Voici ce que dit un membre d'une communauté : « Chaque endroit est différent. Qui va venir affirmer : ceci est la communauté ? Ils se battent comme chiens et chats ! »

La réalité c'est que nombre de ces pêcheurs devront sans doute être aidés pour qu'ils puissent résoudre les conflits générés par le rôle accru qui est ainsi envisagé pour les communautés en matière de gouvernance et de gestion des pêches. Ces conflits tournent autour de l'accès à la ressource, dans un contexte de raréfaction de la ressource ; et les enjeux sont si élevés que les conflits paraissent inévitables. La notion défectueuse qui fait reposer cette

... L'absence de propositions mêmes préliminaires sur la mise en œuvre fait que les pêcheurs ont du mal à se lancer dans ce document et à l'évaluer.

nouvelle politique sur les communautés crée des difficultés pratiques pour sa mise en œuvre dans la Péninsule du Cap parce qu'elle ne correspond pas assez à la situation sur le terrain.

Autres points faibles

La viabilité de cette politique est en outre entravée par le fait que l'avant-projet ne contient pas de plans spécifiques pour son application. Une note de bas de page dans le document indique que ce « projet de politique n'est pas une stratégie, ni un plan de mise en œuvre, ni des directives de procédure. Il n'énumère donc pas les détails opérationnels »... « Ceux-ci seront définis et précisés dans des réglementations ou procédures opérationnelles une fois que la politique sera adoptée ».

Un plan de mise en œuvre ou des directives de procédures sont pourtant tout aussi importants que les grands principes et objectifs qui les sous-tendent. Il est sans doute essentiel d'avoir l'assentiment des parties prenantes sur les principes avant de passer aux détails ; mais l'absence de propositions mêmes préliminaires sur la mise en œuvre fait que les pêcheurs ont du mal à se lancer dans ce document et à l'évaluer.

Comme absence de directives claires en matière d'application de la politique, citons la proposition relative aux « entités

OLIVER SCHULTZ



Jeune homme présentant un snoek pris à la ligne à main à St Helena Bay, sur la côte Ouest... La nouvelle politique traitera aussi des opérations après capture

20

juridiques » qui seront établies pour chaque communauté de pêche artisanale. Ces structures collaboreront avec l'État en tant que partenaires locaux de la cogestion et administreront leurs droits de pêche collectifs et leurs opérations après capture. Le document dit que l'État et les Ong devront aider les communautés à constituer et gérer ces structures, et il suggère diverses formes qu'elles pourraient prendre : société fermée, coopérative, trust...

On comprend que les architectes de cette politique ait souhaité donner du champ aux communautés afin qu'elles puissent se doter de l'entité juridique qui leur convient le mieux. Mais le manque général de clarté concernant le changement de paradigme en faveur d'entités juridiques communautaires

influe certainement sur l'opinion que peuvent avoir les pêcheurs sur ce document. Comme indiqué plus haut, la démarche communautaire est plus applicable (et serait donc davantage soutenue par la base) dans les zones rurales que dans la Péninsule du Cap, où les entités communautaires ont une histoire chargée, associée à des quotas économiquement non viables et à une répartition inégale des avantages.

Dans les road shows, beaucoup étaient opposés à l'idée de quotas communautaires gérés par des entités communautaires. Un pêcheur affirmait que de tels arrangements « finissent par voler les gens... Nous avons eu de mauvaises expériences... ». Dans la Péninsule du Cap, il ressort que le manque de clarté concernant ces entités juridiques communautaires a renforcé les partisans d'un système de droits individualisés. Un thème récurrent des road shows a été éloquemment exprimé par un pêcheur : « Nous avons besoin de quotas individuels transférables (QIT) pour maîtriser notre destin ».

Il faut bien remarquer que l'opposition à la démarche communautaire envisagée par la politique nouvelle vient en partie d'une perception erronée commune, à savoir que cette politique veut introduire des *quotas* communautaires. Cette erreur de jugement s'explique par les « mauvaises expériences » dont on vient de parler : beaucoup de pêcheurs se méfient donc de tout ce qui rappelle des arrangements *collectifs* ou *communautaires*. Et pourtant cette politique ne propose pas un système par quotas, dans lequel les pêcheurs artisans seraient en concurrence avec d'autres secteurs pour une part de la ressource. Il s'agit plutôt d'instaurer un système *fondé sur des droits* dans lequel les pêcheurs artisans se verraient restituer leurs droits historiques et auraient accès, en tant que catégorie, à toutes les ressources proches du littoral. Cet accès serait géré conjointement par les gestionnaires publics et les scientifiques.

Sur le plan institutionnel, cet avant-projet ne dit pas que le DAFF (ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches) ne dispose pas des compétences et des ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre l'approche gouvernementale envisagée. Comme l'expliquait un employé du DAFF, les

services concernés ont bien du mal à remplir leur mission de gestion durable des stocks côtiers ; et ils sont encore moins bien équipés pour se charger en plus de développer les capacités sociales des pêcheurs artisans. On sait évidemment que l'État n'a pas les moyens institutionnels pour mettre en œuvre les propositions de cette politique. Citons à cet égard ce qu'avouait un fonctionnaire du DAFF : « Pour le moment, nos services ne sont pas en mesure de faire ça, mais c'est quelque chose qu'ils aimeraient envisager ».

Interrogé sur la coût de l'application de cette politique, un scientifique de haut rang du DAFF répondait ainsi à un pêcheur : « À ce stade de l'avant-projet, personne n'a encore calculé précisément le coût de tout cela. Vous avez raison : il faudra plus d'argent. Le ministre a dit qu'il faudra entre dix et quinze ans pour réunir les ressources et les capacités nécessaires ». Ce à quoi un vieux pêcheur a répondu : « Capitaine, j'ai 72 ans ; je serai mort alors, capitaine ! ».

Cet avant-projet refuse aussi de voir d'autres « éléphants dans la pièce ». Le fait que la pêche artisanale n'est qu'un élément du secteur de la pêche en général est sans doute mentionné mais les implications de ce point crucial ne sont pas explicitement traitées. La manière dont la pêche artisanale sera gérée par rapport aux autres sous-secteurs sera déterminante pour l'avenir de cette politique. On ne sait pas quelle place exactement le DAFF va accorder au nouveau venu (le sous-secteur de la pêche artisanale) dans l'ensemble de la filière pêche.

La dynamique fondamentale c'est la répartition des ressources halieutiques. L'avant-projet n'est pas clair sur la façon dont sera traitée à ce sujet la pêche artisanale. Or, la condition préalable pour réaliser les objectifs de cette politique c'est de toute évidence une répartition plus équitable des quotas entre les divers opérateurs du secteur de la pêche.

Il y a un autre éléphant dans la pièce : cette politique pourrait peut-être donner lieu à des niveaux de capture insoutenables dans les eaux côtières, ce qui inquiète aussi bien les scientifiques que les pêcheurs. Selon l'article 4.2.1 de l'avant-projet, les trois étages de l'Administration « apporteront leur appui pour faire en sorte que la pêche artisanale puisse mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté et

à la sécurité alimentaire, à une croissance économique soutenue en accord avec les principes de la justice sociale, de la démocratie participative, d'une utilisation durable des ressources marines ».

Dans ce document, on passe implicitement de la notion de restitution de droits de pêche à l'idée que la pêche artisanale est un moyen de lutter contre la pauvreté. Cela n'est pas sans danger dans le contexte d'un pays comme l'Afrique du Sud qui connaît des niveaux de chômage et de pauvreté élevés dans les zones côtières, où les débouchés sont rares. Cet avant-projet politique ne dit pas assez clairement que la pêche, du fait des limites des ressources halieutiques, ne peut absorber tous les nouveaux entrants potentiels. La rédaction et la publication de ce document a soulevé des espoirs : beaucoup de gens pensent que le fait d'être pauvre et d'habiter sur la côte vous donnera accès aux ressources marines dans le cadre de la mise en œuvre des droits de pêche communautaires. Cet espoir pourrait donner lieu à un accroissement de l'effort de pêche tant légal qu'illégal, ce qui solliciterait encore plus les moyens limités dont dispose le DAFF pour faire respecter la réglementation.

Gouvernance des pêches

Ces dérobades dévoilent le fait que cette nouvelle politique ne s'harmonise pas bien avec le contexte général de la gouvernance des pêches en Afrique du Sud, marquée par la loi de 1998 sur les ressources marines

La dynamique fondamentale c'est la répartition des ressources halieutiques. L'avant-projet n'est pas clair sur la façon dont sera traitée à ce sujet la pêche artisanale.

vivantes (MLRA). Le DAFF reste orienté vers une gestion conventionnelle (axée sur les ressources) de la pêche industrielle et ne dispose pas des capacités institutionnelles nécessaires pour adopter une gestion axée sur le développement pour le secteur artisanal. Et on ne sait pas très bien, par rapport aux autres secteurs et aux ressources halieutiques existantes, où trouver l'espace pour le nouvel arrivant. La politique envisagée pour la pêche artisanale se situe donc en dehors des réalités actuelles de la gouvernance et de la gestion des pêches

sud-africaines. Or, sa réussite dépendra fondamentalement de la façon dont elle s'intégrera dans le contexte général des pêches de ce pays.

Le sentiment de désaffection éprouvé par les pêcheurs aux road shows de la Péninsule du Cap dessert évidemment le soutien qu'ils pourraient apporter au processus politique en cours ; et leurs relations envers le gouvernement sont encore plus mises à mal. Il y a longtemps qu'on attend une politique en faveur des

Il y a longtemps qu'on attend une politique en faveur des pêcheurs artisans qui ont été marginalisés par la loi de 1998 (MLRA)...

pêcheurs artisans qui ont été marginalisés par la loi de 1998 (MLRA), et cet avant-projet est un effort de « transformation et de correction des injustices du passé dans le secteur de la pêche ». Il faut maintenant que les pouvoirs publics tiennent dûment compte des fortes oppositions qui ont été observées à l'égard d'éléments clés de ce document dans des endroits comme la Métropole de Cape Town. Il ne faudrait pas passer sous silence l'Histoire, certains aspects de la vie politique communautaire et les particularités géographiques car cela saperait la viabilité des interventions inspirées de la nouvelle politique envisagée. Il est très probable que la notion boiteuse de communauté que cette dernière a retenue entraînera de nouvelles inégalités et renforcera celles qui existent déjà.

Il apparaît en conclusion que cette politique doit être définie et mise en œuvre avec toute la souplesse nécessaire, ce qui permettrait de prendre des mesures adaptées aux situations locales, d'appliquer graduellement et de manière sélective une démarche communautaire pour la gestion des pêches là où les conditions sont favorables. Et on éviterait aussi d'imposer cette façon de faire aux pêcheurs de la Péninsule du Cap, où les forces sociales locales ne se prêtent pas à une telle démarche. 3

Pour plus d'information

www.info.gov.za/view/DownloadFileAction?id=131201

Projet de politique pour la pêche artisanale

icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue_44/art04.pdf

Gestion des pêches : Droits de pêche contre droits de l'Homme ? Revue SAMUDRA n° 44

www.plaas.org.za/pubs/op/occasionalpaper-series/pb18.pdf/

C'est uniquement une question d'argent
Mise en œuvre de la Nouvelle politique des pêches. Hors série n° 18. Programme d'étude des terres et des questions agraires, Université du Cap-occidental, Cape Town

Calamités successives

Tremblement de terre et tsunamis ont provoqué l'effondrement des activités de pêche sur les côtes du nord-est

Le 11 mars 2011, un grand tremblement de terre d'une magnitude de 9 (sur une échelle de 1 à 10, 9 étant le plus haut niveau jamais enregistré au Japon) s'est produit sur la côte nord-est du pays dans une région communément appelée Sanriku. Le séisme a déclenché d'énormes tsunamis qui y ont détruit de nombreux ports et communautés de pêche. Par le passé, cette région avait connu plusieurs gros tsunamis et d'autres catastrophes naturelles, mais le tremblement de terre du 11 mars n'avait sans doute d'équivalent que l'énorme séisme qui avait frappé le Japon il y a 1000 ans et qui avait causé des dégâts tels qu'il ne peut s'en produire qu'une fois par millénaire.

Les autorités japonaises ont annoncé que le nombre de morts était, à la date du 22 mai, de 15 179 et que 8 803 personnes étaient toujours considérées comme disparues.

Les villes et villages des zones touchées ont été complètement bouleversés par les forces naturelles. Les vagues géantes ont balayé ports et bateaux de pêche, installations aquacoles ; à terre, des ateliers de transformation, des marchés et autres centres de distribution ont été complètement détruits. Dans la préfecture de Miyagi, des incendies ont éclaté à Kesennuma qui était l'un des principaux ports d'attache pour les thoniers de pêche lointaine ; il n'y a plus de traces de ce port très actif.

Dans cette région de Sanriku se trouvent des lieux de pêche au large qui sont parmi les plus productifs du monde. Grâce à cette abondance de ressources marines, la pêche est naturellement devenue un important secteur économique. Selon l'Agence nationale des pêches, la région a produit 80 % du *wakame* de tout le pays, 30 % des huîtres d'élevage et 32 % du balaou (*sanma*).

Tremblement de terre et tsunami ont en un instant emporté tout ce qui contribue aux activités de pêche et un nombre incalculable de pêcheurs et autres travailleurs de la

pêche. Des débris d'habitations dévastées, des arbres arrachés, des épaves de véhicules sont empilés dans la mer, rendant impossible l'usage des ports et l'accès aux lieux de pêche.

Pour faire redémarrer l'activité dans cette région, il faudra entamer un travail immense de déblayage. On ne recommence pas à zéro mais bien en dessous de zéro. Ce travail extrêmement lourd et onéreux va peser sur les épaules des pêcheurs locaux et de ceux qui vivaient aussi de la pêche.

Les accidents nucléaires

Les accidents survenus dans la centrale nucléaire de Fukushima constituent un

Le séisme a déclenché d'énormes tsunamis qui y ont détruit de nombreux ports et communautés de pêche...

problème encore plus sérieux. Comme toutes les sources d'électricité ont été coupées sous l'effet du tremblement de terre et du tsunami, il a été impossible de refroidir le réacteur, et des substances radioactives se sont échappées dans l'environnement, y compris dans l'océan. Les populations qui résidaient au voisinage de ces installations ont dû chercher refuge dans des endroits moins exposés. Les choses étant ce qu'elles sont, il est très peu probable que les travaux de réhabilitation de la centrale puissent commencer dans un avenir proche.

Pour ce qui est de l'impact éventuel de la radioactivité sur les produits de la mer, un expert de l'Agence des pêches a déclaré : « Le césium radioactif échappé dans l'environnement ne se concentre pas nécessairement dans le corps du poisson via la chaîne alimentaire. Il ne s'accumule pas dans le poisson qui l'excrète car il absorbe

*Cet article a été écrit par **Yuichiro Harada** (harada@oprt.or.jp), Directeur de l'Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT), Tokyo, Japon*

TAIKAI KUMAGAI / NEWS FROM PORTS



Bateaux de pêche éjectés du port à Kesenuma, Japon.
La route menant aux quais s'était affaissée de 1 m près du marché au poisson

centrale nucléaire de Fukushima. La bonne stabilité du marché à la consommation japonais, avec sa demande persistante de produits de la mer, constitue assurément un autre facteur d'espoir.

Au cours de son Histoire, le Japon a connu un grand nombre de catastrophes naturelles : tremblements de terre, tsunamis, éruptions volcaniques... Chaque fois, la nation a surmonté les peines et difficultés apportées par ces calamités. À cause de l'ampleur de la présente catastrophe, il faudra sans doute beaucoup de temps avant de parvenir à une restauration totale de la géographie et de l'économie des zones affectées. Mais nous sommes convaincus que le Japon surmontera ces difficultés aussi : il le faut bien !



constamment de l'eau de mer pour maintenir son niveau de salinité interne. L'iode ne constitue pas vraiment un problème car sa demi-vie de radioactivité est courte : environ huit jours ».

Les experts conseillaient ainsi aux consommateurs de ne pas se laisser impressionner par de fausses rumeurs mais au contraire de s'en tenir aux faits pour avoir une idée claire de la situation. Pour veiller au respect des normes de sécurité alimentaire, l'Agence des pêches procède régulièrement à des mesures de radioactivité sur les produits de la mer dans les secteurs concernés. Elle a également annoncé son intention de renforcer son dispositif d'inspection de ces produits. Il apparaît donc qu'on ne risque pas de trouver dans les circuits de distribution du poisson dépassant les normes de sécurité alimentaire officielles. Le consommateur peut continuer à s'approvisionner en produits de la mer.

Dans les zones victimes de ces catastrophes, les pêcheurs sont déterminés à participer à la reconstruction. Les pouvoirs publics font également tout ce qu'ils peuvent pour y relancer les activités de pêche. À cela s'ajoute, à travers tout le pays, les gestes de solidarité envers les populations touchées par ces événements, notamment par des campagnes d'incitation à acheter des produits de la mer en provenance de ces régions. Tous ces gens espèrent un redémarrage complet des zones ravagées par le tsunami. On espère aussi que, grâce à la mobilisation des connaissances technologiques de toute la planète (notamment des États-Unis et de la France), on parviendra à réparer la

Pour plus d'informations



www2.convention.co.jp/maguro/e_maguro/index.html

Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT)

www.asahi.com/english/TKY201103210092.html

Tremblement de terre et tsunami paralysent la pêche à Miyagi

www.abc.net.au/news/specials/japanquake-2011/

Séisme au Japon : avant et après

Fiers d'être pêcheurs

Le Forum mondial des populations de pêcheurs a tenu sa 5ème Assemblée générale à Karachi, Pakistan, avec un appel à l'unité dans l'action mondiale

Le 26 avril 2011, les délégués des pays membres du WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs) se sont réunis à Karachi, Pakistan, pour leur 5^{ème} Assemblée générale. Certains ont eu des difficultés pour obtenir un visa et participer à cet événement qui a lieu tous les trois ans. Mais plus des deux tiers du quorum requis étaient présents.

Ils venaient de pays d'Afrique australe et occidentale, des Caraïbes, de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie. Ils venaient donc au Pakistan pour tenir la 5^{ème} Assemblée générale des petits pêcheurs traditionnels, pour démontrer leur unité, pour parler d'une voix unie et plus forte afin de mieux répondre aux défis de l'heure. Ceux qui n'ont pas pu obtenir un visa, à cause du manque de consulats pakistanais dans le monde, ont fait parvenir leurs excuses et des messages de soutien.

Cette 5^{ème} Assemblée était accueillie par le Forum des pêcheurs du Pakistan (PFF) qui a pris en charge tous les aspects logistiques et fait participer les communautés de pêche locales au programme de la réunion, accomplissant en tout cela un excellent travail. Les hôtes pakistanais ont accordé aux délégués une réception chaleureuse, accompagnée d'un spectacle très vivant de musique et de danse exécuté par des acteurs du monde de la pêche locale. Cela a été aussi pour les participants venus d'autres parties du monde l'occasion de se familiariser avec les luttes des pêcheurs pakistanais.

L'allocation d'ouverture a été prononcée par le ministre provincial chargé de la pêche. Il a souhaité la bienvenue à notre communauté internationale et évoqué les difficultés des pêcheurs locaux. Il a promis que son gouvernement continuera à chercher des

solutions afin de traiter les problèmes qui motivent le combat des pêcheurs pakistanais, afin d'améliorer leurs conditions de vie, de remédier aux problèmes d'ensemble.

Le discours du président du PFF a décrit le rôle joué par les pêcheurs pakistanais pour assurer la sécurité alimentaire, en contribuant à l'économie locale et à la stabilité de l'économie nationale en général. Soulignant la nécessité du développement économique, il a en même temps affirmé avec vigueur que les communautés locales doivent protéger leur

Le président du PFF a affirmé avec vigueur que les communautés locales doivent protéger leur droit d'organisation...

droit d'organisation afin de maintenir la cohésion des communautés, d'assurer leur autosuffisance.

Se faire entendre

C'est là une démarche indispensable car c'est ainsi que la voix des populations locales se fera entendre des décideurs politiques. Il a appelé à l'unité, au Pakistan et à travers le monde, dans la lutte pour la défense des droits des pêcheurs.

Après la séance inaugurale, l'Assemblée a écouté les rapports individuels des divers délégués sur la situation dans leurs pays respectifs. Ils ont exposé la nature des conditions locales chez eux et les actions qu'ils entreprennent pour faire face aux difficultés de leurs pêcheries. C'était l'occasion idéale de procéder à un échange de stratégies et de méthodes d'organisation, de tirer de précieuses leçons

*Cet article a été écrit par **Naseegh Jaffer** (naseegh@masifundise.org.za),
Coordinateur du WFFP*

de ces diverses interventions. Tout cela a certainement contribué à renforcer la détermination des participants.

Le but premier de l'Assemblée de Karachi était de continuer à tisser des liens de solidarité entre les pêcheurs du monde mais aussi d'évaluer et de planifier le programme mondial du WFFP. À cette fin, elle a écouté les rapports du Comité de coordination sur la participation du WFFP à un certain nombre de réunions internationales relatives à la sécurité alimentaire, à la conservation de la nature, à la biodiversité, aux moyens d'existence, à la gestion des ressources. On a évoqué particulièrement le rôle du WFFP dans la décision du COFI (Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) visant à préparer un instrument international destiné à guider la gestion de la pêche artisanale à travers le monde. L'Assemblée a reconnu qu'il s'agit là d'un résultat majeur, d'une belle victoire sur le chemin d'une vie meilleure pour les populations de pêcheurs.

L'Assemblée a également pris acte du rôle et de l'apport, à cet égard, de l'alliance entre le WFFP et l'IPC/CIP (Comité international de planification pour la sécurité alimentaire), l'ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale) et le WFF (Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche). La finalisation de ce mécanisme a été considérée comme une étape cruciale pour faire en sorte

« développés » du champ d'application du futur instrument international. Les délégués ont clairement estimé que « les communautés de pêche autochtones » des « pays du Nord » souffrent pareillement des conséquences de la mondialisation économique, que leur situation ne diffère guère de celle des communautés de pêche des pays du Sud, que les dispositions du mécanisme envisagé devraient en conséquences s'appliquer à elles aussi. L'Assemblée a unanimement conclu à la nécessité d'un front uni des petits pêcheurs au plan mondial, sans différenciations géographiques, pour que partout les situations d'injustice soient reconnues et corrigées.

Après avoir passé, au sein de groupes de travail, presque une journée entière à débattre de la formulation de l'instrument envisagé, l'Assemblée a adopté comme plan d'action les résolutions suivantes :

- 1) Le WFFP et ses membres s'efforceront d'informer et de sensibiliser les communautés de pêche locales sur des textes importants : la Déclaration de Bangkok, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. On utilisera pour cela une langue locale simple sous une forme accessible (papier et électronique), des groupes de discussions, des ateliers, des séminaires. On espère ainsi mobiliser les communautés de pêcheurs pour qu'elles puissent apporter leur propre contribution au contenu de l'instrument envisagé.
- 2) En plus de l'objectif ci-dessus, le WFFP organisera divers contacts avec les pouvoirs publics à tous les niveaux, avec des responsables politiques et des Ong pour mieux les informer et obtenir leur acceptation des points de vue des communautés de pêche locales. Le WFFP utilisera aussi divers médias nationaux et d'autres moyens de sensibilisation pour défendre les intérêts de ces populations, pour que leur voix soit entendue lorsque les gouvernements prépareront leur contribution au processus du COFI relatif à ce projet. Tout cela se fera

... la nécessité d'un front uni des petits pêcheurs au plan mondial, sans différenciations géographiques...

que les gouvernements de par le monde adoptent des mesures appropriées visant à protéger les droits socio-économiques traditionnels des communautés de petits pêcheurs. L'Assemblée a décidé de s'impliquer activement dans la participation des communautés locales des pays membres du WFFP à la formulation de l'instrument envisagé.

L'Assemblée a, par contre, vivement critiqué la décision du COFI sur un point particulier, à savoir l'exclusion des pêcheurs traditionnels des pays dits

en établissant des alliances avec des partenaires appropriés et en organisant des ateliers et des forums au plan national.

- 3) Pour renforcer la lutte de masse au sein des communautés de pêche, le WFFP continuera ses alliances internationales avec le WFF, l'ICSF et l'IPC/CIP, et éventuellement avec d'autres groupes. Il organisera des contacts et des ateliers entre pays d'une même région et des réunions internationales pour coordonner et appuyer la rédaction d'un code de la société civile qui servira de document de base et éclairera le processus visant à définir le contenu officiel de l'instrument international envisagé en faveur de la pêche artisanale.

- 4) Le monde de la pêche artisanale, dans les pays développés comme dans les pays en développement, est confronté à des difficultés semblables venues de la mondialisation. Afin d'éviter d'enfermer dans deux parties du monde différentes les petits pêcheurs, les membres du WFFP qui sont dans des pays développés définiront une stratégie de mobilisation des pêcheurs de « pays semblables » pour contribuer malgré tout à ce processus. Le WFFP s'efforcera de faciliter l'explicitation de leurs besoins et d'élaborer des stratégies destinées à obtenir l'inclusion de ces pêcheurs dans les dispositions du futur instrument international.

Les participants se sont ensuite répartis en groupes de travail pour débattre d'autres aspects relatifs à la situation des communautés de pêcheurs à travers le monde. On s'est penché en particulier sur les injustices découlant du changement climatique. Sur ce point, l'Assemblée a adopté les décisions suivantes :

- Après analyse des effets injustes du changement climatique sur les communautés de pêcheurs, et sur l'Humanité à l'échelle de la planète en général, il a été décidé que les organisations membres du WFFP mènent des programmes de sensibilisation sur les répercussions négatives et destructrices provoquées par les crises climatiques dans les communautés de pêcheurs.
- Les gouvernements nationaux ayant pour mission d'agir pour atténuer



Les délégués à la 5ème Assemblée générale du WFFP venaient de divers pays d'Afrique australe et occidentale, des Caraïbes, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie

l'impact des injustices climatiques, il a été décidé de leur demander de respecter les législations relatives au changement climatique et à ses injustices. Les organisations membres du WFFP devront, via des manifestations et des campagnes, s'impliquer dans des actions de défense des populations concernées.

- Le WFFP établira des alliances avec d'autres secteurs et des mouvements sociaux qui militent sur la question des injustices liées au changement climatique et sur des solutions alternatives.
- Le WFFP réunira un tribunal international pour traiter des conséquences des injustices du changement climatique sur les communautés de pêcheurs.
- Il lancera une campagne de masse pour dénoncer la pollution du milieu marin.

L'Assemblée de Karachi a également pris d'autres décisions destinées à documenter le programme des organisations membres pour les trois années à venir. Elles portent sur les aspects suivants : droits d'accès et privatisation, pêche et travail des enfants, aquaculture industrielle destructrice, égalité entre les sexes et droits des femmes, problèmes transfrontaliers, pollution, dégradation des mangroves.

Vers la fin de l'Assemblée, conformément aux dispositions des statuts en matière de décision par consensus, les membres ont accepté à l'unanimité

la désignation des personnes suivantes pour constituer le nouveau Comité de coordination :

Coordinateurs : Sherry Pictou (Canada) et Naseegh Jaffer (Afrique du Sud)

Secrétaire général : Mohamad Ali Shah (Pakistan)

Trésorière : Natalia Laiño (Espagne)

Afrique : Sid Ahmed Abeid (Mauritanie) et Fatoumata Diarra (Bénin)

Europe et Caraïbes : Xavier Ezabereina (Espagne) et Marie Adamar (Martinique)

Asie : R K Patil (Inde) et Hanna Chevy O'Fiel (Philippines)

Amérique latine : Jorge Varela (Honduras)

Invités spéciaux : Thomas Kocherry (Inde), Dao Gaye (Sénégal) et Herman Kumara (Sri Lanka)

L'Assemblée a aussi adopté un code de conduite pour garantir des pratiques démocratiques et une communication ouverte entre tous les membres du Comité de coordination.

Cette 5^{ème} Assemblée de Karachi a été marquée par un dynamisme certain fait de concertations, débats, contacts et réseautage, prestations culturelles et artistiques. Cela a été une occasion précieuse qui a permis à des pêcheurs venus de diverses parties du monde de se familiariser avec les usages locaux, la lutte des Pakistanais pour la démocratie et les droits humains, avec l'aide de responsables communautaires locaux et de leurs analyses clairvoyantes et équilibrées. Ce rassemblement a donné lieu à une activité intellectuelle libre de stéréotypes qui a permis aux participants d'entrevoir la vie réelle des populations du Pakistan. Pour le WFFP, c'est un bel exemple de ce qu'on peut faire pour que des gens de parties du monde différentes se rencontrent et fassent échange d'expériences et de solutions pour la bonne cause.

Fiers d'être pêcheurs, c'est sans doute là l'étiquette qu'il convient d'accrocher à cette 5^{ème} Assemblée générale du WFFP qui a montré l'énergie et l'unité dont font visiblement preuve ses militants et militantes. En quittant Karachi, les participants étaient bien déterminés à mettre en œuvre dans le cadre national les décisions qui y avaient été prises pour que, à la prochaine Assemblée générale prévue en 2013 en Afrique du Sud, leurs bilans d'activités parlent aussi de réussites. 

Pour plus d'information

worldforumoffisherpeoples.blogspot.com
Forum mondial des populations de pêcheurs

www.pff.org.pk
Forum des pêcheurs du Pakistan

L'esbroufe des *Catch Shares*

Les récentes tentatives de promotion des catch shares en Europe ne semblent pas tenir compte des dangers potentiels de privatisation des ressources marines

De l'eau a coulé sous les ponts depuis le début du processus de consultation sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) en avril 2009. La question des droits individuels transférables, déjà posée par le Livre Vert de la Commission européenne sur la réforme de la PCP, semble s'être progressivement imposée, présentée par ses défenseurs comme la solution incontournable au pire des maux des pêcheries communautaires : la surcapacité, dépeinte de manière simpliste comme un problème de nombre : « trop de bateaux pour trop peu de poissons ».

Même si l'on n'a que peu de détails sur ce qui se prépare concrètement au sein de la DG Mare (Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission européenne)—le « paquet PCP » tant attendu ayant pris du retard—la Commission européenne ne cache pas son intention d'appliquer des mesures de gestion basées sur la transférabilité des quotas, ou droits de pêche, à un niveau individuel, par bateau ou par entreprise. Un récent article de la BBC, se référant au projet de « paquet » obtenu grâce à une fuite du document, souligne que « l'impact le plus considérable sera l'adoption obligatoire de quotas individuels transférables ». Une tendance qui n'est pas étrangère à la récente frénésie pour les *catch shares* en provenance d'outre-Atlantique. C'est l'occasion de revenir sur les dérives de tels systèmes fondés sur des mécanismes de marché et d'analyser les stratégies déployées pour en faire la promotion, souvent en jouant sur les mots.

Les *catch shares* (littéralement *parts de capture*), dont les Quotas Individuels Transférables ne sont (en théorie) qu'un type parmi d'autres, sont un outil de gestion des pêches fondé sur la pensée

économique néolibérale : la privatisation des ressources halieutiques et la conversion de ce bien commun en capitaux privés et échangeables. Introduits dans plusieurs pays dès les années 1970, les QIT—divisions individuelles d'un TAC (Total Autorisé de Capture)—ont été présentés comme un vecteur de responsabilisation des opérateurs, bénéfique tant pour la conservation de la ressource que pour la viabilité économique de la production.

... la plupart des expériences en date se sont traduites par la concentration des droits de pêche...

Dérives

Pourtant, la plupart des expériences en date se sont traduites par la concentration des droits de pêche, menant au *leasing* des quotas et à divers autres effets pervers. Avec cette rupture accentuée entre propriétaires des droits *absentéistes* (souvent appelés en anglais *slipper skippers* ou *armchair fishermen*) et pêcheurs effectivement en mer, on distingue mal le lien qui pourrait exister entre la possession des droits et la responsabilisation des opérateurs envers les ressources. L'argument central des promoteurs des QIT, selon lequel ces droits confèrent des avantages en matière de conservation, ne semble donc pas tenir la route.

L'une des dérives habituellement citées par les détracteurs des QIT est la concentration des droits en un très petit nombre de mains, causant de nombreux effets secondaires dramatiques pour les communautés de pêche. Les *parts de*

Cet article a été écrit par **Yann Yvergniaux** (yann.yvergniaux@gmail.com), qui collabore avec le Bureau de l'ICSF en Belgique et avec la CAPE/CFFA (Coalition pour des accords de pêche équitables)

capture deviennent littéralement hors de portée des petits pêcheurs indépendants, les plus aisés d'entre eux trouvant même souvent plus rentable de louer à d'autres celles qu'ils parviennent à acquérir. Par exemple, les membres de la Cape Cod Commercial Hook Fishermen's Association, basée à Chatham dans le Massachusetts, mettent la plupart de leurs *catch shares* en leasing à des opérateurs en dehors de leur propre communauté, y compris à des gros chalutiers actifs plus au Nord. La représentation que nous nous faisons des communautés de pêche, en tant qu'endroits physiques où vivent de réelles personnes, s'en trouve transformée, avec l'apparition de communautés virtuelles qui vont pêcher sur Internet les rendements de leurs quotas.

Le transfert de quotas de la pêche artisanale vers la pêche industrielle peut très rapidement mener à la disparition de milliers d'unités de pêche artisanale, et à un sévère endettement des « survivants ». Ce fut notamment le cas en Islande dans les années 1980, où la flotte industrielle (chalutiers) a accumulé 70 % des quotas en l'espace de 44 mois, et où un millier de petits bateaux qui avaient été intégrés au

plus récemment au Danemark (voir revue SAMUDRA n° 56, juillet 2010).

En Europe, les administrations des pêches sont conscientes des dommages collatéraux causés par les expériences de QIT menées dans leur voisinage. Cependant, soit les décideurs de l'UE ont été convaincus par les chantres de « l'écologie de marché », selon lesquels les mécanismes du marché sont les meilleurs outils pour parvenir à la durabilité des pêcheries tout en les rendant plus « efficaces » et « rentables », soit ils admettent pragmatiquement avoir testé toutes les autres alternatives et considèrent celle-ci comme un dernier recours. Parallèlement, le concept du *wealth-based management* des pêches (c'est-à-dire une gestion des pêches basée sur la limitation de l'allocation des droits de pêche afin de maximiser le potentiel de création de richesses issues de l'extraction des ressources) semble s'imposer au niveau mondial, notamment au sein de nombreux États, organisations intergouvernementales et institutions internationales. À titre d'exemple, ce modèle est actuellement encouragé par la Banque Mondiale dans les pays asiatiques et africains. Avant de nous focaliser davantage sur le cas de l'Union européenne et de la réforme actuelle de la Politique Commune de la Pêche, observons de quelle manière le discours du *free-market environmentalism* s'est récemment imposé dans la gestion des pêcheries outre-Atlantique.

Afin de maintenir leurs moyens d'existence basés sur la pêche, ces pêcheurs dépossédés sont souvent réduits à une forme de « métayage » ou de « fermage ».

système des QIT furent mis à la casse après absorption de leurs quotas par le secteur industriel (voir revue SAMUDRA n° 53, juillet 2009). Afin de maintenir leurs moyens d'existence basés sur la pêche, ces pêcheurs dépossédés sont souvent réduits à une forme de « métayage » ou de « fermage ». La propriété des quotas et les marchés de quotas peuvent également favoriser une spéculation quant à la future valeur de ceux-ci, avec une alternance de phases d'expansion et de contraction du marché, et des effets liés aux emprunts à risque (*sub-primes*) et aux situations de valeur nette négative (*negative equity*). Ces effets peuvent lourdement peser sur les pêcheurs, les entreprises de pêche artisanale et les familles de pêcheurs, comme ce fut le cas

Catch shares et contestation outre-Atlantique

Aux U.S.A., les services fédéraux des pêches ont commencé à mettre sur pied des programmes de *catch shares* dans différentes pêcheries du pays sous la forme de quotas individuels—ou plus exactement d'IFQ (*Individual Fishing Quotas*)—dès le début des années 1990. Ce n'est pourtant que tout récemment que l'Administration Obama a décidé d'orienter résolument la politique nationale des pêches sur cette voie, avec pour but de « encourager des programmes de *catch shares* bien conçus afin de permettre le maintien ou la reconstruction des pêcheries, le soutien aux pêcheurs, communautés et centres d'activités du littoral, y compris les traditions culturelles et d'accès aux ressources qui font partie de ce pays depuis sa fondation ». Ce tournant avait

été initié en 2006 lors de la reconnaissance de l'utilité des *catch shares* par le Congrès, lequel avait alors amendé le Magnuson-Stevens Act (la première loi américaine régissant la conservation et la gestion des pêcheries, datant de 1976). Depuis lors, le Service National des Pêches Maritimes (NMFS) de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) s'est doté d'un cadre politique national (adopté en 2010) pour la mise en œuvre de ces programmes.

La contestation ne s'est pas fait attendre. Venant des communautés côtières de tout le pays, de violentes critiques des systèmes pilotes déjà en place dans les eaux de certains États sont venues alimenter la résistance à l'échelon national, avec comme point d'orgue le rassemblement de quelques 5 000 manifestants à Washington en février 2010, venus accuser la NOAA et son NMFS de décimer des communautés de pêche. Selon le Gloucester Times du 15 février 2011, dans le collimateur des contestataires se trouvait « *l'évidente ingérence d'importantes organisations environnementales afin d'élaborer une politique nationale de la pêche menant à davantage de compression des flottes de pêche indépendantes, et encourageant l'achat, la vente et l'échange des parts de capture des pêcheurs, dans une politique qui ouvre la porte aux investissements d'entreprises extérieures et, selon les activistes, à une mainmise des intérêts privés* ». Cela s'adressait particulièrement à l'organisation EDF (Environmental Defense Fund) très active dans la promotion des *catch shares* aux USA.

En effet, un lien très clair a été établi entre ces nouvelles orientations politiques et les sommes colossales investies par des fondations privées dans les campagnes de lobby de certains groupes environnementalistes, parfois capables d'agir de l'intérieur en noyant les instances décisionnelles et les organes de gestion des pêches. Ces groupes tentent également de donner davantage de légitimité à leurs arguments en prétendant représenter les communautés de pêche. Il semble pourtant que, dans la dizaine de pêcheries déjà soumises à un régime de *catch shares*, seul un tiers des pêcheurs a survécu à la conversion...

Alors que la controverse générée par les *catch shares* aux USA semble s'être



Le port de pêche de Mogán, Grande Canarie, Espagne... En Europe, les administrations des pêches sont conscientes des dommages collatéraux causés par les expériences de QIT

polarisée entre deux positions radicales—l'une prônant leurs vertus économiques et environnementales avec un manque criant de preuves, l'autre rejetant le modèle en bloc et relayant toutes sortes d'accusations avec parfois peu de discernement—peu de place semble laissée à un vrai débat, notamment sur les critères sociaux et environnementaux qui permettraient une allocation plus équitable des droits de pêche, avec davantage de résultats environnementaux, économiques et sociaux. C'est ce débat qu'il est aujourd'hui nécessaire d'avoir au sein de l'Union européenne, à l'heure où la PCP réformée risque à la fois d'être une pâle copie d'elle-même et de l'esbroufe américaine sur les *catch shares*.

Déjà dans le Livre vert sur la réforme de la PCP, publié en avril 2009 pour lancer le processus de consultation publique, la Commission européenne montrait son intérêt pour les droits transférables : « *L'utilisation d'instruments de marché comme les droits de pêche transférables peut constituer une manière plus efficace et moins onéreuse de remédier à la surcapacité des flottes* ». À la suite du processus de consultation, la DG Mare publia une synthèse des contributions reçues, dans laquelle on pouvait lire : « *Le système de transferts et d'échanges de quotas est largement accepté, et certains suggèrent de développer plus avant les transferts de quotas* ». Cependant, certains États membres (EM)—et parties prenantes—étaient fermement opposés aux QIT, soutenant que « *ce sont eux (les EM) qui*

devraient décider d'appliquer une gestion fondée sur les droits de pêche ».

La CE a depuis le début maintenu que les droits individuels transférables feraient partie intégrante de la PCP réformée, bien qu'elle n'ait jamais été explicite quant à la manière d'appliquer un tel système, notamment en raison des nombreux « garde-fous » qu'il nécessiterait.

QIT : droits d'usage ou droits de propriété ?

La Commission semble vouloir à tout prix établir un système commun de QIT, en privilégiant l'option selon laquelle des normes communes seraient adoptées au niveau de l'UE pour les eaux communautaires, laissant aux États membres le choix du régime d'allocation. La DG Mare, qui avait déjà pris connaissance des régimes de QIT et autres *catch shares* actuellement en place ça et là—notamment en échangeant avec leurs concepteurs et en consultant leurs gestionnaires en interne ou lors d'événements publics—tenta alors de rassurer les sceptiques en affirmant que des dispositions seraient prises afin de sauvegarder la pêche artisanale et que ce système préserverait la « stabilité relative », par laquelle les EM maintiennent leur part de l'allocation intégrale des droits de pêche. Cependant, au-delà de cela, certains adversaires des QIT en Europe ont une autre préoccupation : la question fondamentale de la privatisation des ressources.

Dans un discours tenu à Berlin en mars 2011, la Commissaire européenne aux Affaires Maritimes et à la Pêche, Maria Damanaki, a souligné que « *les QIT ne seront pas des droits de propriété, mais des droits d'usage, la ressource demeurant un bien public* ». C'est également ce qu'elle avait annoncé à un groupe de représentants de la pêche artisanale venus la rencontrer à Bruxelles en juillet 2010. De la même manière, plusieurs agents de la DG Mare semblent éviter l'emploi du terme « individuels », préférant parler de « quotas transférables ».

On peut dès lors se poser la question du fondement légal de ces garanties. Au Royaume-Uni, de nombreux opérateurs de l'industrie de la pêche considèrent déjà les quotas comme une sorte de propriété, dans la mesure où ils provoquent « *une attente légitime de futures opportunités* », étant donné que « *les armateurs doivent fournir des garanties aux banques et autres institutions financières sur lesquelles s'appuient les investissements existants, y compris pour l'allocation de quotas et de licences de pêche* » (déclaration de la SWFPO dans *Fishing News*, 15 avril 2011). Ceci va à l'encontre de l'affirmation de la Commissaire européenne aux Affaires Maritimes et à la Pêche selon laquelle les QIT ne seraient rien d'autre que des droits d'usage ; en effet, les banques et institutions financières sembleraient les considérer comme des acquisitions des sociétés de pêche. Un système de parts de pêche échangeables basé sur des mécanismes de marché et destiné à accorder aux pêcheurs une « capture garantie » ne peut mener qu'à ce que ces parts soient considérées, (ou du moins traitées) par les détenteurs de quotas comme une propriété. Alors que la privatisation de biens publics nécessite d'être légalement décrétée, un processus insidieux « d'accaparement de la mer » est en train de se produire par défaut.

En 2009 l'Ong Ecotrust Canada avait averti que les QIT se traduisaient par la privatisation *de facto* de la ressource. Dans une note de briefing intitulée *A cautionary tale about ITQ fisheries* (Un avertissement sur les QIT de pêche), l'Ong—qui est en première ligne dans le débat Nord-américain—précisait que « *certaines parties du marché libre parlent des QIT en termes de « droits » et de « propriété ».* D'autres partisans, essayant de minimiser

YANN YVERGNIAUX



Bateaux de pêche à Portree sur l'île de Skye en Écosse... La CE a depuis le début maintenu que les droits individuels transférables feraient partie intégrante de la PCP réformée

la polémique autour de la privatisation, préfèrent éviter un tel langage ».

Le maquillage des mots

Ce choix rhétorique fut notamment celui de l'Ong américaine EDF, qui s'est employée à déguiser le concept de propriété privée avec d'autres mots—bien que cette notion soit au cœur du modèle qu'ils défendent. Aux USA, le terme *catch shares*, d'apparence anodin, a donc été retenu pour qualifier la plupart des systèmes de QIT, et cette Ong semble avoir l'intention de faire accepter son programme en Europe, où les décideurs paraissent prédisposés à jouer avec les mots, bien que cela soit perçu par d'autres comme un cheval de Troie.

Le style d'EDF et leur façon de manipuler les termes et de jouer avec les mots était palpable lors d'un atelier portant sur *Les modèles alternatifs pertinents pour les pêcheries européennes*, organisé au Parlement européen par EDF avec le soutien du bureau européen du WWF. Le *Catch Shares Design Manual* d'EDF qui y fut discuté avait été présenté peu de temps auparavant lors d'une réunion à huis clos avec les fonctionnaires de la DG Mare. Il semblerait que la stratégie du huis clos employée par EDF à Washington soit utilisée ici à Bruxelles afin de capter l'attention des décideurs politiques européens. Quant au « paquet PCP », nul ne sait si nous nous retrouverons avec une version « bruxelloise » de ce manuel, assortie d'un nouvel avatar des QIT, sous un autre mot-valise.

Il n'est pas suffisant de se concentrer sur les « garde-fous », « protections » et autres palliatifs que nécessiterait la mise en place d'un système communautaire de QIT, qu'elle soit explicite ou non. Il serait plutôt urgent de tirer des enseignements des expériences menées ailleurs et de tenir compte des dangers potentiels de privatisation (déguisée ou non) des ressources marines. Une fois la boîte des QIT ouverte, il sera impossible de la refermer. Il est donc crucial que la réforme de la PCP ne fasse pas cette erreur.

Une attention particulière devrait également être prêtée aux propositions émises par certains parlementaires et membres de la société civile, y compris les Ong et les consommateurs, qui soutiennent que l'accès aux pêcheries soit avant tout conditionné par un ensemble de critères sociaux et environnementaux

qui assureraient que ces ressources communes soient exploitées de manière durable, soutenant ainsi des communautés de pêche prospères.

En surestimant le potentiel des « garde-fous » et en minimisant la question de la privatisation, l'UE risque d'écarter le réel débat : qui devrait avoir le droit de pêcher ?

Une fois la boîte des QIT ouverte, il sera impossible de la refermer. Il est donc crucial que la réforme de la PCP ne fasse pas cette erreur.

Pour plus d'information



www.nmfs.noaa.gov/sfa/domes_fish/catchshare/docs/noaa_cs_policy.pdf
NOAA : la politique des Catch Shares

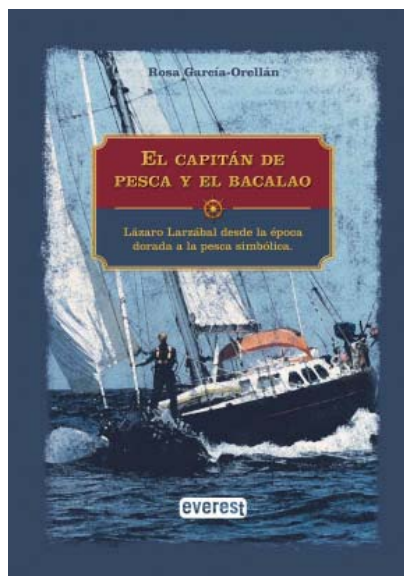
eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0163:FIN:FR:PDF
Livre Vert : Réforme de la politique commune de la pêche, Commission européenne

ec.europa.eu/fi_sheries/reform/index_en.htm
Réforme de la politique commune de la pêche

www.ecotrust.ca/fi_sheries/cautionarytale
Un avertissement sur les QIT de pêche

Dormir d'un oeil

Rosa García-Orellán raconte la vie d'un ancien capitaine de pêche basque, des années 1950 jusqu'en 2008



LE CAPITAINE DE PÊCHE ET LA MORUE :
DE L'ÂGE D'OR À UNE PÊCHE
SYMBOLIQUE,
de Rosa García-Orellán,
Everest, León, 200 p.,
ISBN 978-84-441-0304-4

Cet article a été écrit
par **Rosa García-Orellán**
(rosa.garcia@unavarra.es)
de l'Université publique de Navarre (UPNA)

Depuis 2004, année de la première publication du livre *Les hommes de Terre-Neuve*, on voyait arriver la fin du chalutage industriel en bœufs pour la morue. Cette technique de pêche dans laquelle deux bateaux manœuvrent le même filet a connu son âge d'or au cours des années 1960. Des 330 pages et des 306 récits et tranches de vie que contient cet ouvrage émergent 74 voix qui décrivent les circonstances du développement de ces activités de pêche, qui parlent pour trois générations et replacent donc dans leur contexte plus de soixante-dix ans de ce travail.

Les capitaines de la flotte espagnole fonctionnaient en équipe à la recherche des bancs de poissons, tout comme leurs homologues portugais, français ou russes. En 2006, Rosa García-Orellán, qui avait écrit *Les hommes de Terre-Neuve*, rencontre Lázaro Larzábal, ancien capitaine de la flotte morutière espagnole, atypique en ce sens qu'il patrouillait les Grands Bancs seul. Il n'avait jamais travaillé en équipe et il faisait seul ses propres innovations. En décrivant son expérience tout au long de cette biographie, Rosa García-Orellán apporte une nouvelle vision du monde de la pêche au temps de Lázaro Larzábal.

En février 2006, elle a commencé à enregistrer des entretiens à Bayona, province de Pontevedra. Lázaro comptabilisait alors près de cinquante ans aux commandes de bateaux de pêche et était en charge du chalutier morutier *Leon Marco* basé à Vigo. Guidés par Lázaro, nous suivons les opérations au chalut-boeuf dans les pêcheries de morue de l'Atlantique nord-ouest de 1962 à 2008 lorsqu'on a commencé à abandonner cette technique au profit du chalutage avec un seul bateau à nouveau, et bien peu de bateaux d'ailleurs. En suivant Lázaro dans son temps de formation et ses débuts dans la pêche, sa biographe nous

introduit dans un monde différent, un environnement différent.

Le livre est divisé en quatre chapitres. Le premier traite de la famille de Lázaro, de ses souvenirs d'enfance, de ses années de formation dans les écoles de pêche, de son temps sur les *boniteros* (thoniers), de sa prise de commandement sur des chalutiers d'Ondárroa. Le deuxième chapitre est consacré à Terre-Neuve, le troisième à la Norvège, le dernier parle des traditions culturelles des pêcheurs.

Lázaro, dont la carrière professionnelle s'étire de 1952 à 2008, comptabilise donc plus de cinquante années de travail maritime ininterrompu. Le milieu familial de ce fils et petit-fils de marins embarqués sur des chalutiers nous ramène aux débuts du développement de la pêche industrielle fondée sur la pêche en bœufs pratiquée dans les ports basques et de son expansion sur la côte nord.

Toute vie est entrelacée de contextes et de points de référence divers. Nous sommes tous les interprètes de notre époque, et la biographie de Lázaro nous permet d'observer l'évolution du monde de la pêche et la diversité de ses situations particulières et de ses points de repère. La guerre civile de 1936, l'après guerre et sa situation d'orphelin marquent l'existence de notre protagoniste. Ce furent les femmes de son entourage familial qui l'incitèrent à devenir capitaine de pêche, comme son père et son grand-père avant lui.

Les débuts de sa carrière

En 1952, Lázaro était le plus jeune élève de son école maritime. Cette même année, muni de son certificat, il a travaillé à bord de trois thoniers, mais son âge l'obligeait à se conformer aux traditions : le plus jeune à bord doit faire office de *txó*, c'est-à-dire de moussaillon, et donc de servir les autres membres d'équipage tout en apprenant à

ramander les filets. Les encouragements de son père quant à la valeur du sport et de la discipline ont influencé la conception qu'allait avoir Lázaro de la vie d'un navire tout au long de sa vie professionnelle. Devenu orphelin, il a dû s'occuper des besoins économiques de sa famille, et abandonner la voile (sa passion) pour continuer dans la pêche industrielle où l'on pouvait gagner davantage d'argent.

Les expériences en mer de Lázaro durant cette phase initiale sont intéressantes. Embarqué sur des thoniers au milieu du XX^{ème} siècle, il passe des lignes traînantes à la pêche à l'appât vivant conservé dans des viviers : une tentative appropriée pour installer de nouvelles technologies et pour résoudre des problèmes en suspens. L'espace à bord était alors très restreint : sur un bateau de 14 m, il y avait un équipage de 12 à 14 hommes.

Le long des côtes basques qui pêchaient le thon, on considérait les dauphins comme des « chiens-bergers » car ils ressemblaient les bancs d'anchois par-dessous, les amenant à la surface où ils étaient repérés par les bateaux, ce qui donnait le signal pour jeter le filet au bon moment et ramener l'anchois qui servirait d'appât pour le thon. On ne ciblait jamais les dauphins pour faire de l'argent (c'était interdit par la *cofradia* des pêcheurs), seulement pour la nourriture ; et ce qu'il y avait en trop sur un bateau était partagé avec les autres unités de la flottille. La radio n'a pas tardé à faire son apparition sur les thoniers, ce qui améliorait évidemment les communications entre les pêcheurs et contribuait aussi à améliorer la sécurité en mer. Tout au long des années 1950, les thoniers ont été équipés de technologies nouvelles qui leur permettaient d'aller pêcher de plus en plus loin.

L'expérience acquise à bord des chalutiers d'Ondárroa forgeait les aptitudes et le savoir-faire dont Lázaro allait avoir besoin pour bien commander un bateau de pêche. Avec des capitaines français, il a appris de nouvelles pratiques de chalutage et, grâce à sa nature d'explorateur qui combinait connaissances, intuition et aptitude au commandement, il a commencé à obtenir des captures remarquables. Il devenait une star, recherchée des armateurs. Pourtant, en 1966, Lázaro décide de faire sa première campagne à Terre-Neuve, pour aider le capitaine Ángel Aldanondo à convertir au chalutage en boeufs deux chalutiers (le *Santa Elisa* et le *Santa Marina*)

de l'armement thonier *Pesqueras Españolas* de Bacalao, Sociedad Anónima (PEBSA). Les enjeux de cette campagne étaient très élevés.

Au fil des années 1950, des paires de petits navires de 180 tonnes faisaient leur apparition sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. Dix ans plus tard, une fois bien établis, ils ont commencé à adopter la rampe arrière. Compte tenu de la nature des fonds marins dans les secteurs où il opérait, Lázaro estimait que c'était le chalutage en boeufs qui produisaient les morues les plus belles et les plus rentables. C'était la quête de cette grosse morue qui incitait les gens de l'armement PEBSA à expérimenter la nouvelle méthode avec le *Santa Elisa* et le *Santa Marina*. On misait gros car on engageait là de grands navires de 100 m qu'il fallait cordonner avec précision, en utilisant des appareils à commande électro-hydraulique pour les manœuvres de pêche (mise à l'eau, remontée...).

En 1968, étant en charge de ces navires, Lázaro a battu le record des débarquements à Vigo : 1 760 tonnes de morue salée (à partir de 4 048 tonnes de morue fraîche). À l'époque, il n'y avait pas d'installations de désalinisation à bord et le cabillaud était travaillé à la main sur le pont. C'était là le plus gros débarquement jamais réalisé par des chalutiers-boeufs dans la flotte espagnole, et ce record n'a depuis jamais été battu. C'était l'âge d'or de cette méthode et l'Espagne qui avait importé du poisson se mettait à en exporter. Divers facteurs s'ajoutaient pour contribuer à ce

LÁZARO LARZABAL



À quai à Vigo, Espagne... En 1968, Lázaro battait le record des débarquements espagnols dans la catégorie des chalutiers-boeufs

changement : développement de la flotte favorisé par des politiques publiques de crédits à ce secteur, nouvelles techniques de navigation, appareils électroniques de détection du poisson, installations de congélation à bord...

Pour faire durer le succès de ces opérations, il fallait explorer les mers. À cette époque où s'appliquait encore le principe de la Liberté des mers (*Mare Liberum*), on a donc exploré non seulement les Grands Bancs de Boston au Groenland mais aussi les eaux norvégiennes. L'évaluation des techniques à bord des navires et l'instauration de la zone des 200 milles par les États côtiers ont imposé aux flottes morutières un cadre nouveau qui nécessitait des stratégies nouvelles. La vie à bord tournait autour du travail ; le temps était divisé entre périodes de travail et périodes de repos. Mais quand la pêche démarrait, le rythme changeait : il fallait capturer et traiter au plus vite le poisson. Lázaro exerçait sans doute son autorité à bord mais connaissait aussi des moments de grande solitude en prenant des décisions relatives à des accidents, des décès, des mutineries, ou lorsque le cabillaud n'apparaissait pas pendant plus de 10 jours. Il a également été confronté à des tempêtes de force 12 sur l'échelle de Beaufort.

La biographie de Lázaro parle aussi de l'exploitation des ressources marines, fait entendre la voix des pêcheurs racontant leur activité et l'état de la mer...

La biographie de Lázaro parle aussi de l'exploitation des ressources marines, fait entendre la voix des pêcheurs racontant leur activité et l'état de la mer, la voix des armateurs exprimant leurs besoins pour que leurs entreprises restent rentables, et la voix des biologistes et de l'Administration pour compléter le tableau.

Pour ce qui est de l'exercice de la pêche et du chalutage, « les pêcheurs sont comme les agriculteurs : ils veulent que les champs soient fertiles pour faire de bonnes récoltes ». Ils considèrent que, une fois les fonds marins débarrassés des coraux, les bancs de poissons pourront y arriver. Cela peut donner lieu à d'intéressantes confrontations entre les positions des biologistes et celles des pêcheurs. Il est aussi beaucoup question

des raisons ayant entraîné l'effondrement des pêcheries de morue sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. On a évoqué plusieurs causes, mais il ne faut pas confondre le fait que les populations de cabillaud ne se reconstituent pas avec la surpêche ayant entraîné l'effondrement.

Pour le biologiste espagnol Antonio Vasquez, c'est surtout l'écosystème qui a changé ; et (autre possibilité) ce serait l'écosystème qui ne permettrait pas la reconstitution d'une espèce qui s'est effondrée. Il y a également le point de vue du biologiste canadien George Rose qui affirme que « le changement climatique constitue peut-être une plus grande menace que la surpêche. Nous pourrions trouver des solutions à la surpêche, ce qui n'est pas le cas pour le changement climatique à l'allure où le réchauffement planétaire se produit ».

Ce livre traite aussi des répercussions de l'effondrement des stocks de morue sur les pêcheurs de Terre-Neuve. Cette espèce avait une valeur charismatique très forte pour les Canadiens de la côte Est dont les localités étaient construites sur cet « or de l'Atlantique ». On voit comment ils ont tenté de survivre à la suite du moratoire imposé sur cette pêche.

Hier et aujourd'hui

Pour ce qui est des gadgets high-tech d'aujourd'hui, le capitaine Lázaro pense que le choix des engins de pêche et l'instinct des opérateurs tiennent toujours une place importante, même si c'est bien moins qu'au milieu du XX^{ème} siècle. En 2008, après plus d'une décennie de mondialisation des marchés pour les produits de la mer, on observe assurément un changement dans les idées et les façons de faire. On remplace le chalutage en bœufs par des chalutiers opérant individuellement avec des moyens technologiques pointus qui font disparaître l'intérêt économique de cette méthode de pêche.

Le travail décrit dans cet ouvrage appartient déjà aux musées, en ce sens que le chalutage en bœufs ne peut continuer dans le cadre nouveau des pêches. Mais cet aspect de l'histoire de la pêche industrielle présente toujours un grand intérêt pour des biologistes marins comme Antonio Vázquez ou Enrique Lopez Veiga, pour lesquels « il faudra à l'avenir faire des champs dans la mer ». De son côté, George Rose préconise une gestion des pêches fondée sur les écosystèmes marins et non pas

uniquement suivant les espèces. Toutes ces propositions sont pertinentes pour une bonne exploitation des ressources halieutiques à l'échelle mondiale ; car la population de notre planète a triplé depuis la Seconde Guerre mondiale, et la mondialisation des marchés nous oblige à prendre en considération l'ensemble des océans.

La vie et les sentiments des pêcheurs sont le fil conducteur de cet ouvrage. Il convient donc de terminer cette brève présentation par une citation de Lázaro : « À bord, on ne dort que d'un œil, et cela dure tout au long de la campagne de pêche. On ne peut se permettre un relâchement de la concentration ou de la discipline. Sinon, lorsqu'on est distrait, on risque de mettre tout le monde en danger : ça on le sait ! Ceux qui ne sont pas des familiers de la mer ignorent ce qui se passe là-bas et comment on travaille à bord. Toutes ces heures, sombres et noires, vous avez beau en parler, on ne les voit pas. Et, qui plus est, il est très difficile de les ressentir, de les voir... La mer, nous la respectons ! » 🐟



À quai à Vigo, Espagne... En 1968, Lázaro battait le record des débarquements espagnols dans la catégorie des chalutiers-bœufs

Pour plus d'information



www.seaaroundus.org/report/datasets/Spain_Canada_Losa1.pdf

Les pêcheries espagnoles de morue de l'Atlantique (*Gadus Morhua*) à Terre-Neuve dans la seconde partie du XXème siècle

archives.radio-canada.ca/economie_affaires/ressources_naturelles/dossiers/1272/

Requiem pour la morue (vidéo)

Un peu trop chatoyant !

Les conservationnistes anglais appellent les chats à la rescousse pour qu'on nous trouve des produits de la mer durables

Lorsqu'on aperçoit des chats en train de tourner précautionneusement autour du pot de la politique gouvernementale concernant les approvisionnements en produits de la mer, on peut subodorer à coup sûr qu'il y a anguille sous roche. Au début de cette année, Larry, le matou du n° 10 de Downing Street qui appartient à la famille de David Cameron, le Premier Ministre du Royaume-Uni, est devenu célèbre dans le monde des poissons et crustacés. Apparemment, les croquettes au poisson

à consommer de la Marine Conservation Society, par exemple.

Cet épisode qui met en scène le Gouvernement britannique sur le Chemin de Damas n'est que le dernier cas d'une série de conversions récentes touchant grands distributeurs, chaînes de restauration et centrales d'achat du pays qui ont signé avec le MSC. Pourquoi donc ? Parce que la durabilité c'est des gros sous : il y a de l'argent à faire, des marchés à prendre. Selon le *Rapport 2010 Consommation éthique* de la Banque coopérative, les recettes des ventes de poisson étiqueté durable sont passées de 70 millions de livres en 2007 à 128 millions en 2008, à 178 millions en 2009.

« Les chiffres sont saisissants, dit Rupert Howes, directeur général du MSC. En Grande-Bretagne, les dépenses des consommateurs sur des produits durables ont augmenté de 154 %. Cela montre qu'ils cherchent consciemment du poisson certifié et labellisé, qu'ils conservent leurs valeurs éthiques même en période de récession ».

... Le gouvernement a maintenant adopté pour les marchés publics de nouvelles normes qui stipulent notamment que 100 % du poisson acheté par les organismes du gouvernement central devra provenir de sources durables...

consommées par le matou sont plus durables que les produits de la mer qui sont servis aux membres du Cabinet et au personnel du n° 10.

Les défenseurs de l'environnement faisaient entendre leurs critiques : « C'est vraiment honteux que les normes gouvernementales pour le secteur public soient plus laxistes que celles des croquettes de Larry ! » Grâce au matou et à cette campagne d'opinion, le Gouvernement du Royaume-Uni a maintenant adopté pour les marchés publics de nouvelles normes qui stipulent notamment que 100 % du poisson acheté par les organismes du gouvernement central devra provenir de source durable, être prélevé de façon responsable sur des stocks bien gérés, à l'exclusion donc d'espèces menacées. Le poisson et les produits dérivés devront être conformes aux normes du Marine Stewardship Council (MSC) ou figurer sur la liste des Poissons

On se pose des questions

Les choses sont-elles vraiment ainsi ? S'agit-il là d'un réel mouvement des consommateurs en faveur des produits de la mer durables, ou d'une tendance propulsée par des entreprises et des environnementalistes ? Il se vend certainement davantage de ces produits porteurs d'un *label éthique*, mais l'offre a aussi augmenté tant pour les gens que pour les animaux de compagnie. Plus de 80 % des pêcheries certifiées par le MSC l'ont été au cours de la période 2008-2010, lorsqu'un grand nombre d'autres labels arrivaient aussi sur le marché, y compris ceux de certains distributeurs, dont bon nombre d'affirmations ont été mises en doute. L'Ong anglaise Client Earth a accusé

Cet article a été écrit par **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be) du Bureau de l'ICSF en Belgique

de gros distributeurs d'être « coupables de tromperie à l'égard des consommateurs en faisant apparaître sur les étiquettes de certains emballages de poisson des informations sans fondement en matière d'objectifs et de résultats ».

Dans l'augmentation évoquée de la consommation de produits de la mer étiquetés durables, quelle est la part de consommateurs déterminés à trouver ces produits, quelle est la part de leur présence massive sur les étagères des supermarchés ? Aucune personne associée au MSC ne semble capable ou désireuse de répondre à la question suivante, pourtant simple : les consommateurs choisissent-ils en toute connaissance de cause du poisson étiqueté *éthique*, ou bien est-ce parce qu'on leur en met plein sous les yeux dans les présentoirs des supermarchés ?

L'autre aspect du problème c'est pourquoi les pêcheurs devraient-ils s'engager dans une certification MSC compte tenu des coûts de l'opération ? Y a-t-il un intérêt économique ou autre à le faire ? Récemment, l'association des producteurs de maquereau de ligne du sud-ouest de l'Angleterre a décidé que les frais dépassaient les avantages escomptés : cela ne valait pas la peine de déboursier 12 000 livres sterling plus la TVA, d'autant plus que, un peu plus au nord, il y avait un conflit concernant l'accès aux stocks de l'Atlantique nord-est.

Jeremy Percy, administrateur de l'Association nouvelle des pêcheurs en bateaux de moins 10 m (NUTFA) du Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) reconnaît « la contribution positive [du MSC] et la clarification du débat sur la nature d'une pêcherie durable, et aussi la nécessité d'une approche écosystémique dans la gestion des pêches, comme il découle de l'application des Principes du MSC ». Ceci dit, « l'obtention de l'accréditation entraîne des coûts énormes, surtout pour les petits groupements, et l'intérêt commercial de l'opération n'est pas très évident ».

« Les sciences de la pêche sont une affaire de spécialistes, complexe », réplique le directeur général délégué du MSC, Chris Ninnes ; et « cette réalité se traduit dans les coûts ». Certains pays membres de l'UE subventionnent d'ailleurs les évaluations de durabilité MSC pour leurs secteurs de la pêche qui n'ont pas les moyens de le faire. Selon une source

en lien avec un organisme de certification MSC, et suivant le type de pêcherie concerné, une évaluation complète varie entre 25 000 et 30 000 €, une évaluation préliminaire entre 1 500 et 3 500 €, tout comme les audits de contrôle annuels. Cette même source doute que la majorité des pêcheurs puissent retirer d'une certification MSC un avantage économique direct substantiel en termes de meilleur prix à la vente.

Paul Joy, président de la Société de protection des pêcheurs d'Hastings, dit que, en ce qui concerne la pêcherie locale de sole au filet maillant, le label MSC apporte un certain prestige plutôt que des avantages économiques tangibles. « En général, les gens veulent bien du poisson certifié durable, mais ils ne veulent pas payer plus pour, fait-il remarquer. Si les autorités locales n'étaient pas prêtes à nous financer sur ce point, nous ne pourrions pas nous permettre une certification MSC. Nous ne faisons pas assez d'argent avec la pêcherie pour régler nous-mêmes les frais de certification ».

Le nouveau statut et la réputation qu'apporte la certification MSC profite à la fois à la pêcherie et à l'agglomération de Hastings en général. C'est pourquoi les autorités locales ont accepté de financer le renouvellement de la certification pour la sole qui est prévue pour bientôt. Mais les pêcheurs craignent notamment que leurs faibles quotas ne les obligent à rejeter de grandes quantités de prises accessoires pourtant intéressantes,

WWW.LARRYTHECAT.CO.UK



Larry, le matou du 10, Downing Street, est maintenant une célébrité dans le monde des produits de la mer. Grâce à lui, les ministres consommeront désormais des poissons et crustacés durables

Bonne conscience, mauvais goût ?

La revue *Nouvelles agroalimentaires de l'Europe* relève que, lors de l'Exposition européenne des fruits de mer qui s'est tenue en mai dernier et a attiré des représentants d'une centaine de pays, « le sujet qui prévalait sur les principaux thèmes des années précédentes (traçabilité, produits de la mer et santé, bien-être...) c'était la durabilité. La certification de durabilité devient une condition indispensable dans le commerce de ces denrées ».

Cette publication décrit la situation en Allemagne, qui est le marché le plus important pour les produits de la mer porteurs d'un écolabel. Pour la fin de l'année, le plus gros distributeur de produits alimentaires du pays prévoit d'asseoir toute sa gamme de poissons sur de la matière première durable. Au cours des deux dernières années, le nombre de produits à base de matière première durable a doublé chaque année, pour atteindre 900 sur ce marché allemand.

On note une offre grandissante sur des produits écolabellisés à petit prix : « Le consommateur peut acheter des filets de matjes et une salade de hareng pour moins d'un euro (prix bien en dessous des articles de marque). Les consommateurs veulent tout simplement pouvoir trouver des produits certifiés MSC à des prix compétitifs, explique un directeur des

achats bien informé. Beaucoup d'opérateurs du commerce de détail qui offrent des gammes complètes s'inquiètent de ce que des discounteurs comme Aldi et Lidl réussissent à se faire remarquer sur des produits à base de poisson durable (notamment grâce à des réactions positives de groupes comme Greenpeace. Le monde de la pêche s'inquiète de cette évolution, et certains désapprouvent expressément la tendance vers des prix d'entrée de gamme : « Le logo est vendu à perte » dit un expert. On craint également que le logo MSC ne perde son caractère de produit spécial dans le segment assortiments complets. Mais il y a encore plus à perdre ; le prix des produits MSC est de 5 à 10 % supérieur à celui des produits conventionnels, et le droit de licence (0,5 % du chiffre d'affaires net des produits labellisés) plus une petite redevance de base réduisent encore la marge bénéficiaire. Les acteurs de la filière sont arrivés à la conclusion que l'offre de produits porteurs du label MSC va continuer à se diversifier. Un responsable des ventes dit que « les produits certifiés MSC suivront très probablement le même chemin que le saumon auparavant ». Il s'attend à une évolution vers « un produit grand public à différents prix et différentes qualités. Disons la chose autrement : une bonne conscience ne garantit pas nécessairement un bon goût ».

qu'ils ne puissent de ce fait obtenir cette fois la certification MSC.

L'ensemble du processus de certification à Hastings a coûté environ 70 000 livres sterling la première fois (évaluation préliminaire, évaluation complète, évaluation de la chaîne de garantie d'origine...), et les audits de contrôle annuels représentaient des dizaines de milliers de livres. Paul Joy fait ce commentaire : « Le MSC est un peu comme un club prestigieux. Ça coûte cher d'y entrer, mais ça produit des retombées intéressantes et des avantages intangibles ». Il reconnaît que, après avoir obtenu leur certification MSC, ils ont au début obtenu de meilleurs prix pour leurs produits vendus aux Pays-Bas. Cela n'a cependant pas duré car les trémailleurs hollandais ont eux aussi obtenu la certification MSC et les prix ont baissé. Comme dans d'autres aspects de la pêche, les premiers à se lancer peuvent être avantagés, mais ces avantages sont rognés à mesure que d'autres font leur entrée.

Si les critères du MSC deviennent la norme dans les supermarchés d'Europe, on observera une nouvelle érosion des prix attractifs du début. Quand la récession fera sentir ses effets, qui pourra s'offrir une certification ? Certainement pas les petits pêcheurs ! Et si pour avoir des débouchés il faudra être certifié MSC, comment survivront-ils ? ...En créant des attentes

excessives et une demande qui ne pourra pas être durablement satisfaite car elle porte sur des ressources limitées, les écolabels sont peut-être en train d'écrire leur propre épitaphe. 

Pour plus d'information

www.fish2fork.com/news-index/WWF-takes-on-MSC-over-plaice-trawl.aspx

Le WWF critique le MSC à propos de plie danoise et chalutage de fond

www.goodwithmoney.co.uk/ethicalconsumerism-report-2010

Rapport 2010 sur la consommation éthique

news.uk.msn.com/environment/articles.aspx?cp-documentid=158258490

Du poisson durable pour le Gouvernement central

www.clientearth.org/reports/environmental-claims-on-supermarketseafood.pdf

Ne pas croire tout ce qui est écrit sur les étiquettes

On reçoit tout de la mer

Communautés de pêche artisanale et aires marines protégées : concepts et travaux pratiques

La mer m'a tout donné : mon travail, ma subsistance, l'éducation de mes enfants, ma nourriture quotidienne...

—Teofilo Naranjo, pêcheur artisan à Tárcoles

Teofilo Naranjo est un pêcheur artisan de la côte Pacifique du Costa Rica. Il vit tout près de la mer depuis plus de soixante-dix ans. Il a trois enfants (Jeannette, Rolando et Gilberto) qui habitent et travaillent à Tárcoles de la pêche artisanale. Cette activité tient une place importante au Costa Rica comme dans d'autres endroits de l'Amérique centrale.

Le pays est doté d'un vaste espace maritime de 598 682 km² (soit onze fois sa superficie terrestre) et de deux façades océaniques (Pacifique à l'ouest et mer des Caraïbes à l'est), chacune ayant ses particularités écosystémiques et culturelles. Cette géographie côtière et marine a façonné le mode de vie de nombreuses communautés qui comptent sur les ressources de la mer pour subsister et se développer.

Au Costa Rica comme ailleurs en Amérique latine, les activités liées à la pêche artisanale sont importantes à la fois sur le plan social, environnemental, économique et culturel. Elles apportent du travail, des revenus et une sécurité alimentaire à de nombreux pêcheurs et autres habitants du littoral. La pêche est ici une activité économique et une façon de vivre qui imprègnent et façonnent les identités individuelles et collectives. Les valeurs culturelles et sociales associées à la pêche artisanale sont une constante du mode de vie général des communautés côtières au quotidien. Elles s'expriment dans la langue, le savoir traditionnel, les techniques de navigation et de pêche, la cuisine traditionnelle et autres particularités socio-culturelles qui

caractérisent les populations de pêcheurs sur ces deux côtes.

La contribution de la pêche artisanale au bien-être social et humain du Costa Rica et de la région est évidente, mais ce secteur et les communautés qui en vivent doivent faire face à de sérieux problèmes qui mettent l'avenir en danger : amenuisement des stocks, dégradation des ressources marines et côtières, pollution, accès à la ressource restreint ou interdit, accès minimal aux services publics (éducation, santé...), concurrence inéquitable du secteur industriel, exclusion

... Certaines communautés côtières ont été délogées suite à l'application de modèles de conservation exclusivistes, interdisant ou restreignant leur accès à la ressource...

causée par le développement d'un tourisme de masse sur le littoral, pauvreté, marginalisation par rapport aux politiques de développement du pays.

Aires marines protégées

Certaines communautés côtières ont été délogées suite à l'application de modèles de conservation exclusivistes, interdisant ou restreignant leur accès à la ressource et ignorant leur droit à participer aux processus décisionnels et leur rôle pertinent en tant qu'acteurs des efforts de conservation et d'une exploitation et d'une gestion durables des ressources naturelles.

Au Costa Rica, le Système national d'aires protégées (SINAC), qui dépend du ministère de l'environnement, n'a pas été capable de conjuguer comme il conviendrait efforts et politiques de conservation et prise en compte du bien-être des communautés locales vivant à l'intérieur

*Cet article écrit par **Vivienne Solís** (vsolis@coopesolidar.org) et **Daniela Barguil** (dbarguil@coopesolidar.org), associées de CoopeSoliDar R.L., est basé sur le savoir collectif de cette organisation et sur des conversations avec des communautés de pêche artisanale au Costa Rica et ailleurs en Amérique centrale*

ou à côté d'aires protégées officielles, alors que la mission de cet organisme public dit clairement notamment qu'il faut promouvoir la participation des communautés locales et respecter leurs initiatives de conservation. C'est seulement très récemment (2009) que le SINAC a reconnu deux nouvelles catégories d'aires marines protégées. Les *Reservas Marinas* et les *Areas Marinas de Manejo* devraient en principe faciliter le partage des avantages pour satisfaire les besoins et la qualité de vie des communautés concernées, leur assurer une utilisation durable des ressources.

Il a pourtant été très difficile, dans les services centraux du ministère de l'environnement, de donner suite à cette reconnaissance officielle qui doit permettre aux communautés locales et aux peuples autochtones de prendre part aux prises de décision concernant des mesures de conservation et de développement pour leurs territoires.

C'est un fait que la mise en place d'aires protégées et de parcs nationaux au Costa Rica a souvent donné lieu à l'éviction de communautés locales de leur territoire et donc à l'abandon de leurs moyens de subsistance traditionnels, ce qui a privé ces populations

par la suite. Cela a provoqué de sérieux conflits entre les usagers de la ressource et l'administration du parc.

Les communautés locales réclamaient légitimement des structures représentatives pour une gestion concertée. Cette initiative n'a pas abouti car il manquait les textes réglementaires qui auraient permis à l'État de soutenir ce nouveau type de gouvernance dans les aires protégées. Son échec a généré de la frustration, a malmené le dialogue entre les différentes parties prenantes, aggravé une situation conflictuelle qui persiste à ce jour en provoquant des dégâts irréversibles dans les populations concernées.

De nouvelles façons de faire

On ne peut continuer à exclure les considérations sociales et à maintenir des rapports de force inégaux dans la gestion des aires protégées. Il faut identifier et mettre en œuvre de nouvelles façons de faire pour harmoniser conservation des écosystèmes marins et côtiers et développement des communautés locales.

On a besoin au plus vite d'innover, de respecter la dignité des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, de les inclure dans les processus de conservation et de gestion, tout en renforçant les efforts de développement communautaire, en faisant des populations locales des acteurs centraux des projets de conservation dans un usage responsable des ressources disponibles.

C'est seulement très récemment que l'INCOPECA (Institut costaricain des pêches et de l'aquaculture) a reconnu l'intérêt des efforts des communautés locales en matière de conservation des espaces marins, de gestion et de développement des pêches. Cela s'est fait via un décret qui officialise des *Aires marines de pêche responsable*. Et cela a déclenché une nouvelle vague d'exemples positifs dans lesquels le secteur de la pêche artisanale lance ses propres initiatives communautaires pour une utilisation et une gestion responsables des ressources halieutiques et la conservation des espaces marins et côtiers.

L'Association des pêcheurs de Palito (ASOPESPA) sur l'île de Chira (située au fond du Golfe de Nicoya) a défini et mis en œuvre une initiative volontaire pour la protection d'une zone récifale très importante pour la reproduction et

On a besoin au plus vite d'innover, de respecter la dignité des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, de les inclure dans les processus de conservation et de gestion...

de leurs droits fondamentaux. Elles se sont retrouvées sans d'autres possibilités d'assurer leur développement, sans aucun pouvoir de décision sur leur territoire et ses ressources ; et c'est particulièrement vrai pour les communautés de pêcheurs sur le littoral. Le cas du Parc marin national de Ballena, situé sur la côte sud côté Pacifique, est un exemple parlant de cette situation.

Le parc a été établi en 1989 et ses limites ont été redéfinies en 1992. Comme pour bon nombre d'autres aires protégées, celui-ci a été créé dans une approche exclusiviste donnant lieu à bien peu de consultations avec les communautés locales, lesquelles ont subi de ce fait une désorganisation sociale et culturelle. Trois communautés de pêche à Bahia, Uvita et Ballina ont été déplacées et ont disparu

la croissance de diverses espèces de poissons. Cet espace a été délimité et est réglementé selon le plan de gestion établi par les pêcheurs eux-mêmes. Les mesures prises (interdiction de pratiques de pêche destructrices...) ont eu des effets positifs sur les pêcheries locales et l'écosystème, et donc pour les divers travailleurs de la pêche de la localité.

Les efforts de gestion pour une pêche durable et les règlements pour une pêche responsable adoptés à Palito ont connu le succès grâce l'engagement des pêcheurs artisans en faveur d'une préservation des ressources de la région. Cette zone a maintenant été officiellement classée comme *aire de pêche responsable* par l'INCOPESCA. Il reste cependant beaucoup de chemin à faire pour que le pays progresse vers des modèles de gouvernance plus communautaires. L'ASOPESPA a bien démarré et les communautés locales commencent à voir les bénéfices de la conservation et renforcent leurs positions pour une meilleure reconnaissance de leurs efforts.

San Francisco of Coyote est une communauté située entre deux aires protégées : le Refuge national de la vie sauvage de Caletas-Ario et le Refuge de Camaronal vers le nord de la côte Pacifique. L'Association des pêcheurs artisans de Coyote (ASPECOY), constituée en 2003, regroupe des gens de trois communautés : San Gerardo, San Jorge et Barrio Caliente. Ces pêcheurs sont impliqués dans de sérieux conflits qui affectent leurs activités. Il s'agit de problèmes fonciers, organisationnels, de différends avec des bateaux industriels ou d'autres artisans qui utilisent des engins destructeurs. En plus, les artisans ont de sérieuses difficultés pour commercialiser leur production et subissent déjà le déclin de la ressource comme beaucoup d'autres communautés le long du littoral.

Nidification des tortues

À côté, les aires protégées de Caletas-Ario et Camaronal sont d'importants sites de nidification de tortues marines, qu'il importe de protéger contre les bateaux industriels et des pratiques de pêche destructrices. Il faut mettre en place des mécanismes permettant d'inclure les principes de la conservation dans la gestion des pêches. Le lancement de l'ASPECOY constituait un premier pas en ce sens.



Pêcheurs artisans à la CoopeTárcoles R.L. qui est leur organisation locale

Une cartographie participative de la zone exploitée a été faite pour mieux gérer les pêcheries locales. Elle a permis d'identifier cinq zones et leurs espèces cibles.

Cette première initiative se situe bien dans la ligne d'une indispensable incorporation des aspects sociaux (les pêcheurs artisans et leur savoir, plus précisément) dans les projets de conservation des espaces marins et côtiers. Il est impératif d'établir des alliances avec divers organismes de la société civile et de l'Administration locale car cela améliore le pouvoir et les capacités d'agir sur place en matière de gestion et de préservation des ressources marines et de trouver des solutions aux problèmes de la mer, de la côte et des populations concernées.

L'Aire marine de pêche artisanale responsable de Tárcoles, au centre de la côte Pacifique, fait partie des initiatives communautaires qui ont été prises en vue d'assurer une utilisation responsable de la ressource et la préservation des espaces marins au Costa Rica.

La CoopeTárcoles R.L. (coopérative des artisans de Tárcoles) et la CoopeSoliDar R.L. ont fait de gros efforts pour que les connaissances et le pouvoir de décision des pêcheurs réapparaissent dans les processus de gestion des pêcheries et de conservation des espaces marins. L'Aire marine communautaire de pêche artisanale responsable de Tárcoles est maintenant reconnue comme un modèle de gouvernance qui fixe les règles d'une

pêche durable et assure aux pêcheurs artisans le droit d'accès à la ressource et le droit de participer aux prises de décision en matière de gestion et de conservation. Cette initiative repose sur l'équité et sur la prise en compte des aspects sociaux.

Les travailleurs de la pêche, en tant qu'utilisateurs au quotidien de la ressource et de l'écosystème, ont été les principales parties prenantes dans ce processus, les principaux acteurs dans la mise en place de cette initiative. Un code de conduite pour une pêche responsable adapté aux conditions locales, une base de données gérée sur place et une cartographie participative des zones de pêche ont été autant d'éléments qui ont permis la reconnaissance officielle de cette aire marine communautaire. La base de données locale et le zonage redonnent du poids aux connaissances locales dans la gestion des pêcheries, et plus d'autorité aux pêcheurs artisans en tant que décideurs et gestionnaires de la ressource.

Il est important de promouvoir et de renforcer des stratégies visant à assurer des moyens d'existence sûrs et durables pour les communautés locales tributaires de la mer. Il faut défendre leurs droits, améliorer leur bien-être. Ces efforts auront plus d'effets si l'on travaille avec les services traditionnels en charge des parcs nationaux. Le Costa Rica peut aussi faire appel à d'autres circuits, par exemple les instituts nationaux des pêches, qui ont pour mission de promouvoir une pêche responsable.

Leçons à tirer

De l'expérience acquise par ce petit pays d'Amérique centrale, on peut dégager les enseignements suivants :

1. Le secteur de la pêche artisanale reconnaît la nécessité d'une utilisation durable de la diversité marine. Les communautés côtières ont manifesté leur intérêt pour un usage responsable de la ressource et pour sa préservation en s'efforçant de développer une pêche fondée sur leurs besoins existentiels et leurs stratégies de survie.
2. En tant que culture et mode de vie, la pêche artisanale devrait pouvoir bénéficier de l'appui des pouvoirs publics et des Ong. Dans ces communautés, c'est à la fois une activité de production et une façon d'être, une somme de connaissances sur le milieu marin. Ces populations veulent conserver leur mode de vie et leur souhait doit être respecté par les activistes de la préservation de la nature.
3. Le secteur des pêches est très hétérogène, avec des segments divers : pêche artisanale, petite pêche, pêche semi-industrielle, pêche industrielle. C'est une réalité dont il faut tenir compte. Il existe de vastes asymétries dans les façons d'appliquer la réglementation. La pêche artisanale aurait besoin d'être sérieusement aidée, et pourtant elle subit une exclusion à la fois sociale et économique. Il est indispensable de renforcer ses structures locales et sa collaboration avec d'autres secteurs.
4. Dans le cadre du SINAC (Système national d'aires protégées), on ne trouve aucun exemple de participation dynamique du secteur artisanal aux processus décisionnels relatifs aux programmes de conservation de la nature et de gestion des pêches. Il est donc indispensable d'encourager d'autres modèles de gouvernance des AMP, qui permettraient d'impliquer pleinement les pêcheurs et les communautés dans les initiatives prises.
5. Le fait que des activistes de la conservation de la nature établissent des relations avec les communautés peut déboucher sur une meilleure compréhension de la culture, des connaissances et des points de vue

COOPESOLIDAR R.L.



Pêcheurs artisans préparant leurs lignes à Coyote.
Leur groupement (ASPECOY) a été créé en 2003

des pêcheurs, la question des moyens d'existence durables venant aussi enrichir le champ de vision de ces activistes.

6. Équité et droits d'accès doivent être des éléments fondamentaux dans la conception des AMP et autres projets de préservation des espaces marins.
7. Une bonne compréhension des dynamiques sociales, culturelles et économiques des communautés de pêche artisanale est essentielle dans tout processus visant à conjuguer harmonieusement conservation et développement humain, à faire des travailleurs de la pêche des utilisateurs responsables de la ressource, des acteurs de sa conservation.
8. Les stratégies communautaires pour la conservation et la gestion de la ressource sont également des éléments fort utiles pour la préservation des identités culturelles.

Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour intégrer équitablement toutes les parties prenantes dans la gestion des mers et des océans. Ce qui se fait au Costa Rica s'ajoute à d'autres initiatives régionales et mondiales en faveur de modes de gouvernance communautaire des aires protégées dans le contexte des moyens d'existence durables et de l'approche fondée sur les droits humains. 

La pêche artisanale aurait besoin d'être sérieusement aidée, et pourtant elle subit une exclusion à la fois sociale et économique.

Pour plus d'information

www.coopesolidar.org

CoopeSoliDar R.L.

www.coopetarcoles.org

CoopeTárcoles R.L.

www.consorcioporlamar.com

ConsortioPorLaMar R.L.

Pour défendre la mer

Des groupes autochtones de Mehuin, au sud du Chili, luttent contre la corruption, la privatisation et de grosses entreprises

Mehuín est un port de pêche et un lieu de villégiature situé à l'embouchure de la rivière Lingue dans la province de Valdivia, Région des Fleuves, au sud du Chili. Le territoire est partagé entre les Chiliens et la communauté mapuche Lafkenche. Les gens vivent pour une part d'activités de pêche, de la collecte et la culture de mollusques, de la récolte d'algues.

droits historiques pour l'exploitation des ressources marines. Il y a, d'autre part, les communautés mapuches qui disent avoir des droits historiques de propriété, d'utilisation et de cohabitation avec les ressources marines, c'est-à-dire tout ce qui constitue le territoire maritime côtier. Ces deux positions se fondent sur des arguments trouvés dans la législation nationale (loi sur les pêches, utilisée par les pêcheurs artisans et les grandes entreprises...) et dans le droit mapuche tel qu'il est interprété par les communautés Lafkenche.

Les historiques

La présence des pêcheurs artisans est certes un fait historique, mais ils n'étaient pas les premiers utilisateurs de la mer du point de vue de la gestion de ses ressources. Les dossiers envoyés aux autorités et qui concernent les demandes des communautés autochtones en matière de zones marines côtières (dans le cadre du droit Lafkenche) attestent que ces communautés faisaient usage de ces zones et de ces ressources depuis des centaines d'années. L'usage rationnel qu'elles en faisaient trouvait ses racines dans l'antique relation établie entre les habitants du littoral et la nature et dans leurs liens avec d'autres communautés autochtones de l'intérieur.

Il n'est donc pas juste de dire que les pêcheurs artisans étaient les premiers utilisateurs avérés de la mer. Je suis moi-même pêcheur mais je ne vais pas cacher la vérité : les communautés autochtones étaient là avant, les pêcheurs sont arrivés après.

La Loi n° 20.249 (dite Loi Lafkenche) inclut certains aspects de droit relatifs à l'espace côtier, à ses ressources et aux échanges entre les communautés côtières et celles de l'intérieur. Elle

L'usage rationnel qu'elles faisaient de la ressource trouvait ses racines dans l'antique relation établie entre les habitants du littoral et la nature...

L'agriculture de subsistance, le troc avec d'autres communautés et territoires autochtones et le tourisme sont les principales autres activités de la plupart des Mapuches Lafkenche.

Il existe une riche diversité marine dans la zone grâce aux nutriments présents dans le vaste estuaire de la rivière Lingue où l'énorme amplitude des marées constitue un gage de productivité. La ressource est exploitée à la fois par les pêcheurs artisans, les communautés mapuches et aussi la flottille de senneurs artisans de la Région des Fleuves et les gros navires industriels qui ne respectent pas les secteurs de pêche et prélèvent d'importantes espèces pélagiques et démersales.

Au cours des dernières années, la communauté de Mehuin a été confrontée à des interprétations divergentes en matière de droits de propriété appliqués à la ressource et aux zones maritimes. Il y a, d'une part, l'interprétation des grandes entreprises et d'un segment de la pêche artisanale qui disent avoir des

*Cet article a été écrit par **Eliab Viguera** (comitedefensadelmar@gmail.com), porte-parole du Comité de défense de la mer de Mehuin*

prend en considération l'établissement de zones côtières pour les communautés autochtones à condition qu'elles puissent démontrer qu'elles avaient la jouissance des ressources concernées. Dans un premier temps, elles doivent prouver la chose, après quoi vient la seconde étape : le plan de gestion. Elles doivent prouver qu'elles sont détentrices de droits fonciers, qu'elles peuvent accéder à l'espace concerné et en faire usage. Les communautés autochtones ne sont pas nécessairement les seuls usagers ; ce peut être aussi des pêcheurs artisans ou d'autres, comme des communautés de l'intérieur qui viennent à certaines époques sur le littoral pour ramasser des coquillages, des algues ou pêcher sur le rivage.

Cette loi dit qu'on peut établir des espaces marins côtiers dans des secteurs dépourvus de tout espace officiellement déjà démarqué. Pour faire établir un tel espace en sa faveur, une communauté doit présenter à l'Administration une demande accompagnée d'un plan géographique certifié par les autorités compétentes (SUBPESCA), lesquelles s'assureront qu'il n'existe aucun autre ayant droit potentiel sur l'espace concerné. L'Administration enverra alors une proposition d'espace côtier, qui doit se situer en dehors de tout autre espace déjà officiellement attribué (secteur de gestion ou d'aquaculture, concession de plage...). Diverses interprétations irrationnelles ont été avancées, par exemple que cette loi peut enlever à un secteur artisanal le droit de travailler. Ce point de vue est complètement étranger à l'esprit de ce texte dont l'objectif est strictement de protéger les ressources naturelles.

Dans la Région des Fleuves, il y a en jeu des intérêts divers qui ont été source de difficultés. Tout d'abord, la pêche artisanale elle-même a eu des positions étroites, rendant impossible l'application de la Loi Lafkenche, car il existe des zones où ses senneurs semi-industriels exploitent la sardine et l'anchois. Par ailleurs, la rivière Valdivia est une grande zone de salmoniculture, où 19 concessions ont déjà été accordées.

Dans le secteur de Mehuin, il y a un autre danger : une conduite de 35 km pour l'évacuation des effluents d'une usine de cellulose. La Celulosa Aracuco Company

(CELCO), membre du Groupe Angelini qui possède des intérêts dans les forêts, l'énergie, les mines, la pêche, ne veut pas utiliser la mer pour ses ressources ou le tourisme mais pour se débarrasser de ses déchets. Tout cela rend bien difficile la création d'un espace côtier pour les populations autochtones de la Région des Fleuves. La politique du gouvernement favorise les grandes entreprises, les gros conglomérats. Les organismes publics (Sous-Secrétariat à la Marine, Sous-Secrétariat à la pêche...) restreignent l'application de la loi dite Lafkenche. Ils ne font pas entrer dans le champ de ses dispositifs les cours d'eau et les lacs navigables par des bateaux de plus de 100 tjb, y compris pour la rivière Lingue. Cela est contraire au texte de la loi, laquelle stipule que des espaces marins côtiers peuvent devenir un bien, une concession à la disposition des communautés autochtones. On peut aussi faire dire à la loi que ces espaces seront accordés sur la base de ce qui est indispensable pour que ces populations puissent effectivement jouir de leurs droits d'usage coutumiers.

On peut l'interpréter encore autrement, changer la signification des droits coutumiers de telle sorte qu'on s'oriente vers des droits de propriété privée. C'est ce qui est en train de se produire via la transformation de ces espaces en concessions ou en zones qui peuvent servir d'hypothèque. Il y a des exemples de cela dans le secteur salmonicole où

PATRICIO IGOR MELILLANCA



Bateaux de pêche dans la crique de Queule... Les gens vivent pour une part d'activités de pêche, de collecte et culture de mollusques, de la récolte d'algues

la législation a été modifiée afin que les bénéficiaires de ces concessions aquatiques (qui sont un bien national à usage public) puissent les utiliser comme garantie de prêt hypothécaire auprès des banques. Cela est faisable dans le cadre de cette loi et aussi de celle des pêches.

Un segment du secteur artisanal s'est rangé du côté des grandes entreprises et de leurs pratiques destructrices qui cherchent à modifier le cadre juridique en place. Les contacts entre la Fédération Ferepa de BioBio (un groupement de pêcheurs de Mehuin) sont destinés à faire de l'espace maritime un dépotoir de produits chimiques, en échange de grosses sommes d'argent.

Mais les responsables du Front de défense de la mer de Mehuin sont sur leurs gardes et connaissent bien la loi. Ils ont pu faire échec à un syndicat qui était de mèche avec CELCO, et ils sont parvenus à maintenir ouverte la zone de gestion.

De leur côté, les banques font pression pour que les espaces marins et leurs ressources halieutiques se transforment en biens générateurs de trésorerie et transférables. Lorsque la transférabilité

sera autorisée, les droits d'usage sur ces espaces et ces ressources seront menacés.

Les fonctionnaires de l'État dans la Région d'Araucania ont suggéré que la bande côtière soit classée AAA, c'est-à-dire *Aire adaptée à l'aquaculture*, ce qui vise à privatiser la mer via l'attribution de concessions transférables et hypothécables. Pendant tout ce temps, les véritables pêcheurs artisans et les communautés mapuches Lafkenche sont restées vigilantes pour veiller à ce que les aires de gestion continuent d'être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été conçues.

Dans les années 1990, CELCO a commencé à faire diverses demandes en vue de la construction de la grande conduite pour l'évacuation de leurs déchets industriels. La Marine nationale fermait les yeux sur ces initiatives et refusait de répondre à nos demandes d'information sur les études en cours, sur les navires utilisés, sur la nature de leur équipage et la spécialité des gens embarqués. Malgré nos questionnements, l'évaluation d'impact environnemental s'est poursuivie sur la base de fausses données. Pire encore, notre communauté a été brutalement divisée par l'action d'une entreprise de connivence avec le gouvernement, et avec des menaces de violences : nos propres camarades se retournaient contre nous.

Droits humains en jeu

Nous avons porté tous ces faits à l'attention de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme. La conduite en question, notamment dans le secteur de Puringue, passe à travers un cimetière mapuche et dans un endroit où ont lieu les Nguillatunes, la plus grande cérémonie du peuple mapuche. Cela va clairement à l'encontre des droits culturels et humains des communautés autochtones tels qu'ils sont inscrits dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Et en plus, ces communautés et tous ceux qui défendaient le territoire maritime côtier n'ont jamais été consultés sur le projet de CELCO, ce qui est pourtant obligatoire au regard des articles 6 et 7 de cette convention. Après avoir épuisé toutes les possibilités d'appel auprès de l'État chilien, la seule possibilité qui restait était d'en référer à la Commission

PATRICIO IGOR MELILLANCA



Boris Hualme Milano, porte-parole du Comité de défense de la mer...
Les pêcheurs artisans mapuche Lafkenche restent vigilants pour défendre leurs droits



Cérémonie mapuche sur la plage de Mehuin... Il est avéré que les communautés autochtones utilisent le littoral et ses ressources depuis des centaines d'années

interaméricaine des droits de l'Homme. Malgré plus de quinze années de vive opposition à ce projet calamiteux, malgré l'appel à la Commission interaméricaine, CELCO continue d'aller de l'avant, en embarquant au besoin des pêcheurs artisans de Mehuin. L'entreprise fait aussi pression sur les organismes publics concernés pour que ne soit pas appliquée la Loi Lafkenche garantissant aux Autochtones l'usage de zones marines côtières.

Malgré tout, il faut continuer à tenir compte des intérêts de ces populations du littoral. Même si les grosses entreprises cherchent à contourner la loi, nous (les communautés autochtones) continuerons à vouloir défendre la mer. 3

Pour plus d'information



www.noalducto.com/

Non aux égouts de CELCO

www.mehuín-celco.blogspot.com/

Mehuín sur le pied de guerre

en.wikipedia.org/wiki/Celulosa_Arauco_y_Constituci%C3%B3n

Celulosa Arauco y Constitución (CELCO)

ccentrodedocumentacion.wordpress.com/2010/04/08/mehuin-y-laaprobacion-del-ducto-de-celco/

La communauté de Mehuín et CELCO

www.ipsnews.net/news.asp?idnews=55509

Les localités de pêcheurs en appellent à la Justice internationale

Il faut un consensus dynamique pour les pêches européennes

William Bain, député travailliste de Glasgow Nord-Est

Membre du Cabinet fantôme pour l'alimentation, l'agriculture et la pêche

À ce jour, 700 000 personnes ont (via la Campagne pour le poisson de Channel 4) parlé vrai au Pouvoir, et le Pouvoir (la Commission européenne, la distribution, les gouvernements nationaux) a dû se mettre à écouter et à changer radicalement la politique des pêches.

Marks & Spencer, Selfridges et Sainsbury's ont collaboré avec les consommateurs pour modifier les habitudes d'achat, encourager la consommation d'espèces locales traditionnelles comme la limande et le lieu noir plutôt que de

cabillaud et de hareng qui sont trop exploités.

Cette semaine, la Commission européenne a adopté à l'unanimité les propositions de la Commissaire à la pêche (Maria Damanaki) visant à réformer la Politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne à l'horizon 2013. C'est là une étape importante pour mettre un terme au scandale : la FAO a estimé en effet que 1,7 million de tonnes de poissons tout à fait consommables prélevés dans les pêcheries européennes

sont rejetés par-dessus bord, morts !

Réformer cette politique européenne des pêches c'est assurément le meilleur moyen d'harmoniser une bonne gestion de l'environnement marin, les souhaits des consommateurs et un avenir financièrement viable pour le filière pêche en Écosse et dans l'ensemble de l'UE. Ces propositions envisagent une approche écosystémique de la gestion des pêches (particulièrement importante dans les pêcheries multispécifiques écossaises) qui

régule les prélèvements dans chaque bassin maritime plutôt que d'imposer des quotas pour chaque espèce particulière. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en œuvre des quotas de capture accompagnés d'une gestion régionale des pêches. Cela permettrait à la filière d'assumer davantage ses responsabilités, de contrôler la gestion des quotas, de mettre un terme à cette absurdité qui fait que c'est Bruxelles qui dicte les maillages des filets.

Le gouvernement pourra prendre des mesures incitatives en faveur des pêcheurs qui font usage d'engins plus sélectifs et de matériel de surveillance embarqué, ce qui permettrait de réduire encore davantage le niveau des captures accessoires et des rejets, comme c'est le cas au Danemark et en Écosse. Les propositions envisagent aussi la création de nouveaux emplois dans la transformation d'espèces jusqu'à présent rejetées, et l'expansion du secteur aquacole.

La pièce maîtresse des réformes c'est un nouveau système de parts de captures individualisées transférables pour les navires des États membres. Il ne devrait pas s'appliquer aux petits bateaux, et les quotas [concessions] seraient échangeables uniquement dans le cadre des frontières nationales afin d'éviter le rachat des entreprises de pêche par les multinationales, ce qui devrait constituer une protection importante pour les communautés côtières et dépendantes de la pêche.

www.leftfootforward.org/2011/07/william-bain-bold-consensus-needed-better-future-european-fisheries/

VERBATIM

Au début Tobias observait la mer comme le font ceux qui la connaissent bien, le regard fixé sur un point unique de l'horizon. Petit à petit il a appris à veiller comme font ce qui la connaissent encore mieux, sans même la regarder mais incapables cependant de l'oublier même dans le sommeil.

—GABRIEL GARCIA MARQUEZ
IN LA MER DU TEMPS PERDU

PROFIL ORGANISATIONNEL

La Plateforme des pêcheurs artisans de Méditerranée

50

En Europe, les petits pêcheurs subissent un processus de marginalisation, délibéré ou pas, et sont maintenant menacés d'extinction. Les projections de la Commission européenne (CE) font apparaître une chute de 60 % des emplois dans les opérations de capture au cours des dix prochaines années. Cette tendance se fera probablement davantage sentir sur le secteur artisanal, où sont la majeure partie des emplois à la pêche.

Les politiques communes de la pêche successives de la CE ont défavorisé les pêcheurs artisans et affecté leurs chances de prospérer et de maintenir le dynamisme des communautés côtières. Au cours des années 1980, les subventions, qui visaient à accroître la production et servaient surtout à moderniser la flotte industrielle, leur portaient préjudice en enlevant littéralement le poisson de leurs filets. Puis les plans de réduction des capacités sont lourdement tombés sur les petits bateaux, jugés « moins performants ». Le nombre de navires a certes globalement diminué, mais les capacités ont continué à grimper. Et maintenant la CE s'apprête à commettre une autre injustice envers la pêche artisanale en introduisant dans toute l'Union

européenne (UE) les quotas individuels transférables (QIT) qu'on donnera aux sociétés de pêche pour quinze ans.

Afin de se faire entendre, des pêcheurs de la Méditerranée ont récemment constitué une plateforme. Lancée en février 2011 par des représentants de pêcheurs artisans d'Espagne, de France, de Grèce et d'Italie qui étaient réunis au centre culturel Calisay, Arenys de Mar, Catalogne, Espagne, elle a pour objectif d'entamer un processus de consolidation de leur détermination commune à établir les réformes politiques indispensables pour assurer une exploitation durable des stocks halieutiques afin que les générations futures aient une existence convenable.

Elle s'efforcera de représenter les intérêts communs des pêcheurs artisans (plus précisément ceux qui utilisent des engins à faible impact environnemental) dans les forums officiels locaux, régionaux, nationaux, européens. Cette nouvelle association est ouverte à tous les pêcheurs traditionnels des côtes méditerranéennes qui partagent des objectifs semblables et souhaitent collaborer et unir leurs efforts pour parvenir à leurs objectifs.

Elle s'inspire des idéaux de responsabilisation et

d'engagement en faveur de l'environnement marin naturel sur trois axes principaux :

- Optimisation de la gestion des ressources,
- Implication dans les processus politiques,
- Promotion de la dimension socio-culturelle de la pêche artisanale.

Elle défend la pêche artisanale en tant qu'activité potentiellement durable, capable de contribuer de façon plus substantielle à la protection et la reconstitution des stocks halieutiques et de l'environnement marin. Elle souhaite établir des contacts avec la communauté scientifique pour développer des programmes d'action communs. Elle considère que les connaissances traditionnelles des pêcheurs artisans en matière d'environnement marin et de ses ressources constituent un précieux patrimoine qu'il importe de reconnaître à sa juste valeur et de préserver.

www.aquaculture-aquablog.blogspot.com/2011/07/europe-reforme-peche-artisanale-pcp.html

www.wvf.fr/s-informer/actualites/le-secteur-de-la-peche-artisanale-oublie-dans-la-proposition-de-reforme-de-la-pcp

EXTRAITS

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020

Publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Chapitre 8 : Produits de la pêche et de l'aquaculture Projections

La production mondiale des secteurs halieutique et aquacole devrait atteindre 164 Mt en 2020, soit une progression de 15 % par rapport au niveau moyen de 2008-2010. Les plus fortes augmentations de la production seront le fait de l'aquaculture, avec toutefois un taux de croissance annuel estimé à 2,8 %, quelque peu inférieur aux 5,6 % de la décennie précédente.

Les prix du poisson (pêche, aquaculture et échanges) devraient augmenter à moyen terme. Avec la hausse du prix de la farine de poisson et le prix élevé des autres produits destinés à l'alimentation animale, l'écart entre le prix des poissons d'élevage et celui des poissons sauvages devrait se creuser à moyen terme.

Les produits de la pêche et de l'aquaculture continueront de donner lieu à des échanges commerciaux intenses ; environ 38 % de la production mondiale devrait être exportée en 2020. La consommation alimentaire mondiale de poisson, qui s'établissait à 17,1 kg par habitant en moyenne au cours de la période 2008-2010, devrait

atteindre 17,9 kg par habitant en 2020.

Prix

Les prix mondiaux devraient continuer de suivre la tendance à la hausse enregistrée en 2010 et début 2011. Ils devraient subir l'incidence de la progression du revenu et de la croissance démographique, de la stagnation de la production du secteur halieutique, de l'augmentation des coûts de l'alimentation animale, de l'affaiblissement du dollar américain et de la hausse des prix du pétrole brut. Tous ces facteurs vont contribuer à l'augmentation des prix de l'ensemble des produits à moyen terme.

Toutefois, les scénarios seront différents pour la pêche et pour l'aquaculture. Avec la hausse du prix de la farine de poisson et de celui des autres produits destinés à l'alimentation animale, l'écart des prix moyens des produits halieutiques et aquacoles va se creuser à moyen terme. De plus, le prix moyen des poissons sauvages devrait moins augmenter que celui des poissons d'élevage, du fait de changements attendus dans la composition de la pêche, à savoir plus de captures à moindre valeur. Par rapport à la moyenne de la période 2008-2010, le prix moyen mondial des espèces sauvages devrait augmenter de 23 % et celui des espèces d'élevage devrait connaître une forte progression de 50 % d'ici à 2020. Les produits

aquacoles verront leurs prix augmenter en raison de la hausse du coût de la farine de poisson, mais aussi sous l'effet d'une forte demande sur les marchés intérieurs. En 2020, les prix des produits halieutiques et aquacoles faisant l'objet d'échanges devraient être en général supérieurs en termes réels à ceux enregistrés en 2008-2010.

En raison de la stagnation de la pêche de capture, l'augmentation de la demande de poissons devrait être satisfaite par l'aquaculture. Comme il n'est pas prévu que le tourteau d'oléagineux remplace la farine de poisson dans le régime alimentaire des espèces issues de l'aquaculture, la demande de farine de poissons devrait continuer de croître. Avec une production plutôt stable, le prix de la farine de poisson, dont le niveau est élevé depuis 2009, devrait continuer d'augmenter au cours de la prochaine décennie, enregistrant en 2020 une hausse de 43 % par rapport à la période de référence 2008-2010. Au cours de la même période, le prix de l'huile de poisson devrait augmenter de 19 %. Même si la majeure partie de l'huile de poisson est utilisée pour la production aquacole, l'écart correspondant sur le marché des huiles ne devrait augmenter que légèrement.

Consommation

La consommation apparente de poisson par habitant dans

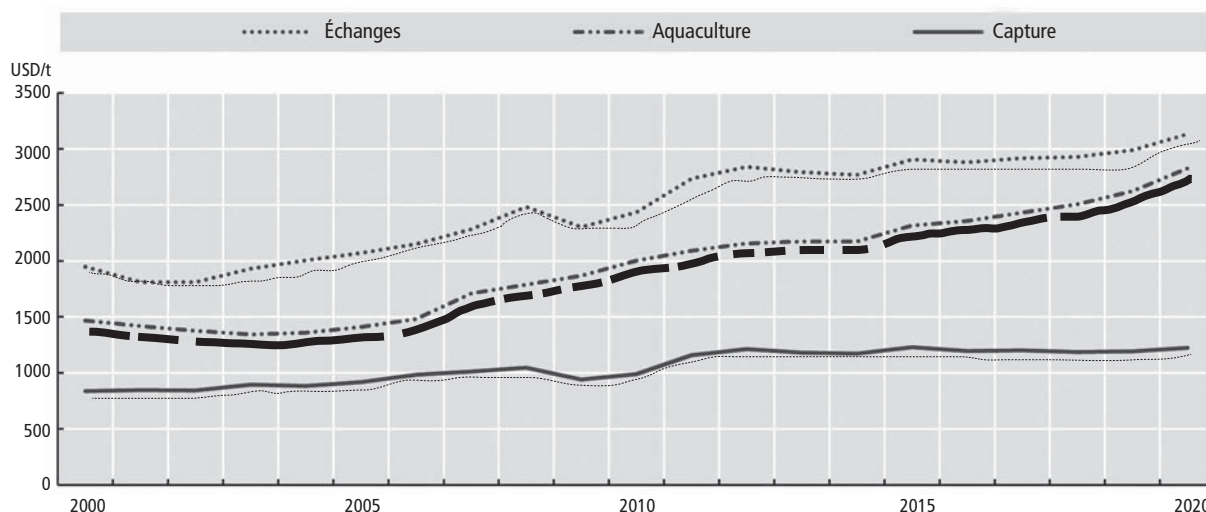
le monde devrait atteindre 17,9 kg en 2020, après avoir été de 17,1 kg en moyenne pour la période 2008-2010. La baisse conjoncturelle du prix de la viande en l'absence d'une nouvelle flambée des prix de l'alimentation animale, conjuguée à une hausse des prix des produits halieutiques et aquacoles, finira éventuellement par stabiliser la consommation. La consommation de poisson par habitant va augmenter sur tous les continents, l'Océanie et l'Europe enregistrant les taux de croissance les plus forts. La consommation de poisson restera plus élevée dans les économies développées, même si elle devrait décroître au Japon et au Canada. La consommation par habitant dans les pays les moins avancés (MPA) devrait augmenter, mais elle restera relativement faible (11,5 kg en 2020).

La consommation de poisson continuera de subir l'incidence d'interactions complexes entre plusieurs facteurs, notamment l'amélioration du niveau de vie, l'importance du poisson comme aliment sain et nutritif, la croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'intensification des échanges commerciaux et la transformation des circuits de distribution et du commerce de détail des produits alimentaires. Le volume total de poisson consommé continuera de varier selon les régions et les pays, reflétant les différents niveaux de disponibilité du

51

Des prix mondiaux en hausse, ceux des poissons d'élevage augmentant plus vite

Évolution en termes nominaux des prix mondiaux du poisson entre 2000 et 2020



Source: Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

<http://dx.doi.org/10.1787/888932427170>

suite...

...suite

poisson et d'autres produits alimentaires, y compris l'accessibilité des ressources aquatiques dans les zones adjacentes, ainsi que la diversité des traditions alimentaires, des goûts, des niveaux de revenu, des cours des denrées et des saisons. Ainsi la consommation apparente annuelle de poisson par habitant pourra aller de moins de 1 kg dans un pays (Éthiopie...) à plus de 100 kg dans un autre (Maldives...).

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Vidéos/CD

Invisible Possibilities

Réalisatrice : Ema Mashauri, Producteur : Paul Onyango.

Durée : 26 minutes

À partir de l'exemple d'une communauté de pêcheurs, ce documentaire montre les efforts de lutte contre la pauvreté qui perdure, particulièrement en Afrique sub-saharienne. Il peut être visionné sur www.cultureunplugged.com/documentary/watchonline/festival/play/5788/Invisible-Possibilities.

Publications

The Ecosystem Approach to Marine Planning and Management, coord. Sue Kidd, Andy Plater et Chris Frid, Earthscan, Londres, 2011, poche, 231 p., ISBN 978-1-84971-183-8

Cet ouvrage rassemble l'expertise de spécialistes de sciences naturelles, de sociologues, de praticiens de la planification et la gestion des milieux marins afin de mieux faire comprendre les problèmes qui se posent pour une approche écosystémique de cet environnement. Il est destiné aux étudiants, aux praticiens, aux chercheurs de diverses disciplines qui s'intéressent à cette démarche de gestion, notamment pour les espaces maritimes.

Economic Management of Marine Living Resources: A Practical Introduction, David Whitmarsh, Earthscan, Londres, 2011, poche, 171 p., ISBN 978-1-84971-259-0

Ce manuel expose les problèmes liés à la gestion et la conservation des ressources marines vivantes, avec une attention spéciale pour les notions de valeur économique et de durabilité. Il décrit les principales méthodes utilisées pour la collecte et l'analyse des données socio-économiques destinées à bien informer les décideurs et les diverses parties prenantes en matière de gestion des pêches.

Beach Management: Principles and Practice

Allan Williams et Anton Micallef

Earthscan. London. 2011. poche. 445 p. ISBN 978-1-84971-307-8

Ce vaste ouvrage dresse un tableau complet des principes et pratiques de la gestion des plages, surtout pour répondre aux besoins des usagers. Il s'agit d'optimiser les résultats économiques, sociaux et environnementaux tout en conciliant les intérêts des uns et des autres.

FLASHBACK

Les droits des pêcheurs

Des pêcheurs philippins sont durement traités à bord des embarcations de Taiwan. Leurs conditions de vie ont été dénoncées lors du Séminaire international tenu à Manille en février dernier. De nombreux pêcheurs anonymes, de par les mers et les océans, subissent un traitement similaire, voire pire, sans que leurs droits fondamentaux soient défendus.

L'action des organisations internationales et des gouvernements pour trouver une solution à des problèmes si aberrants est pratiquement nulle. Dans de nombreux pays, les flottes industrielles attaquent les embarcations des petits pêcheurs, soit directement

moeyonnant l'occupation de leurs zones de pêche, soit indirectement moeyonnant la négociation avec les gouvernements d'accords leur octroyant de plus grands contingents de pêche. De nombreuses organisations nationales revendiquent l'octroi d'une zone réservée aux petits pêcheurs et il est probable que cette norme soit bientôt reconnue dans le monde entier.

Les femmes n'ont aucune participation au sein des organisations ; elles sont reléguées au second plan et, bien que présentes dans toutes les activités liées à la pêche, elles sont exclues des fonctions de représentation. D'autre part, les dirigeants des organisations de pêcheurs ne sont pas admis au sein des organismes gouvernementaux de prise de décision et doivent avoir recours aux mécanismes de pression pour faire entendre leurs revendications.

Certains signes encourageants nous permettent d'anticiper des jours meilleurs pour les travailleurs de la mer quant à la défense de leurs droits fondamentaux. Le Chili vient de promulguer une loi en matière de pêche et d'aquaculture qui autorise la participation de représentants des organisations de pêcheurs au sein des conseils de la pêche, fixe une zone de 5 milles marins réservée à la pêche artisanale, met sur pied un fonds de développement du secteur halieutique et détermine l'accès prioritaire aux concessions destinées aux cultures. Les pêcheurs de pays tels que le Brésil, l'Équateur, le Mexique, la Bolivie, la Colombie, le Sénégal, les Philippines, l'Inde, la Norvège, la France, etc., cherchent, par le biais de leurs organisations, à obtenir de meilleures conditions de vie et de travail.

Ces progrès ne sont que les premiers pas accomplis sur la voie longue et douloureuse que devront suivre les organisations de travailleurs de la mer pour obtenir que leurs membres soient respectés en tant qu'êtres humains et puissent défendre leurs moyens de subsistance menacés par la pollution et la déprédation. Les pêcheurs et les travailleurs de la mer du monde entier doivent exiger des espaces ouverts à la participation des femmes et l'octroi par leurs gouvernements de zones qui leur seraient réservées. Les crédits et l'assistance technique doivent être acheminés dans le cadre de projets qui seront élaborés, à tous les échelons, avec le concours des intéressés.

—in revue SAMUDRA n° 4, mai 1991



ANNONCES

RÉUNIONS

Septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8 (j) et dispositions connexes

31 octobre-4 novembre 2011, Montréal, Canada

Elle procédera à l'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail sur cet article et étudiera des mécanismes destinés à promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales aux travaux de la CDB.

Quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA)

7-11 novembre 2011, Montréal, Canada

Elle traitera de décisions relatives à la biodiversité marine et côtière : identification des zones marines d'importance écologique ou biologique et traitement des impacts négatifs des activités humaines, incluant le bruit sous-marin, sur la biodiversité marine et côtière, questions nouvelles et émergentes liées à la conservation

et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

SITES INTERNET

Centre national pour la gestion durable du littoral

Ministère de l'environnement et des forêts, Gouvernement central, Inde

www.ncscm.org

Cet organisme se consacre au renforcement de la recherche multidisciplinaire dans ce domaine. Son

site donne des informations sur le projet de la Banque mondiale pour une gestion intégrée de la zone côtière, avec notamment l'étude de l'évolution du littoral.

Site de l'ICSF sur le changement climatique

<http://climatechange.icsf.net>

L'ICSF a créé un nouveau site qui traite des répercussions du changement climatique sur la pêche et les communautés de pêcheurs.



Citation littéraire

Homme libre, toujours tu chériras la mer !
La mer est ton miroir, tu contemples ton âme
Dans le déroulement infini de sa lame
Et ton esprit n'est pas un gouffre moins amer.

*Tu te plais à plonger au sein de ton image ;
Tu l'embrasses des yeux et des bras, et ton coeur
Se distrait quelquefois de sa propre rumeur
Au bruit de cette plainte indomptable et sauvage.*

*Vous êtes tous les deux ténébreux et discrets ;
Homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes ;
O mer, nul ne connaît tes richesses intimes,
Tant vous êtes jaloux de garder vos secrets !*

*Et cependant voilà des siècles innombrables
Que vous vous combattez sans pitié ni remords,
Tellement vous aimez le carnage et la mort,
O lutteurs éternels, O frères implacables !*

—L'Homme et la Mer de Charles Baudelaire

